

MANDATURE 2014 - 2020

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT TENUE LE LUNDI 22 JANVIER 2018 - 19 H 30 EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 H 30.

Mme Eléonore SLAMA est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2018-001) (23) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREGOIRE, Mme HONORÉ, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. NAJDOVSKI, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Etaient excusés : M. HAAB, M. MOULIN, Mme TAVAUX.

Pouvoirs : M. GREAU (pouvoir donné à Mme HONORÉ), Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. MISSIKA (pouvoir donné à Mme BARRATI-ELBAZ), M. PEUTILLOT (pouvoir donné à M. GREGOIRE).

Arrivée, à 19 H 50, de Mme TAVAUX, après l'approbation du procès-verbal ;

Arrivée, à 20 H 00, de M. PEUTILLOT (pouvoir donné à M. GREGOIRE), après l'approbation du procès-verbal ;

Sortie, à 21 H 00, de Mme SLAMA et de M. MARGAIN, après le vote de la délibération DFPE 20180022 ;

Départ, à 21 H 05, de Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ), après le vote de la délibération DFPE 20180022 ;

Retour à 21 H 15, de Mmes TAVAUX et SLAMA, après le vote de la délibération 122018-003 ;

Retour, à 21 H 18, de M. MARGAIN, après le vote de la délibération 122018-003 ;

Sortie, à 21 H 35, de Mme ROTA et de M. GREGOIRE, après le vote du vœu relatif à une réelle compensation des abonnés Vélib' pour défaut de service, déposé par Corinne ATLAN-TAPIERO et les élus du groupe les Républicains ;

Retour, à 21 H 40 de M. GREGOIRE, après le vote du vœu relatif au retard pris sur le prolongement de la ligne 14, déposé par Matthieu SEINGIER et les élus du groupe les Républicains ;

Départ, à 22 H 05, de Mmes TAÏEB et ROTA, après le vote du vœu relatif à la promesse non tenue du gouvernement qu'il n'y ait plus de personne à la rue fin 2017, présenté par Nicolas BONNET-OULALDJ, président du Groupe communiste-Front de gauche, Brigitte VELAY BOSC, adjointe à la Maire du 12^e et Catherine VIEU-CHARIER, adjointe à la Maire de Paris.

- **DELIBERATION (12-2018-002)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 4 DECEMBRE 2017.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

“Bonsoir à toutes et à tous. Je sou mets à votre vote l’adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017”

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

03 voix groupe Les Républicains

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l’unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 4 DECEMBRE 2017 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 22 JANVIER 2018.

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU (pouvoir donné à Mme HONORÉ), M. GREGOIRE, Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme HONORÉ, Mme KOMITES, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, M. SEINGIER, Mme SLAMA, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

(DELIB 12-2018-002)

- DELIBERATION (12-2018-0) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

04 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-003)

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année, qu'elle nous permette d'exercer nos mandats dans le respect des uns et des autres. J'espère que les débats dans cette instance seront toujours aussi respectueux en essayant de garder en tête l'intérêt des habitants du 12^e arrondissement.

Nous reprenons le rythme des communications thématiques. Nous commençons par une communication sur le logement qui sera suivie d'un débat au cours duquel les élus de chaque groupe pourront prendre la parole environ deux minutes chacun. Je donne la parole à Madame SLAMA pour la présentation. »

Débat organisé autour de la Communication sur la politique du logement et l'habitat dans le 12^e arrondissement.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Chers collègues, les politiques du logement ce sont des chiffres, beaucoup de chiffres avec de nombreux zéros à l'image des investissements colossaux consacrés par la Ville de Paris, bien seule face au désengagement total de la Région Ile-de-France sur ces questions pourtant fondamentales pour nos concitoyens.

Mais bien loin de la froideur des nombres, les politiques du logement ce sont surtout et avant tout des parcours de vie, d'histoires personnelles, des visages, des galères, des difficultés quotidiennes mais aussi des attentes, des espoirs pour une nouvelle vie plus simple, plus digne parfois. Au quotidien, nous traitons le flux des demandes au mieux, de façon sérieuse, équitable, transparente, anonyme. Même si cela n'a pas toujours été le cas à Paris par le passé, pour nous, c'est la moindre des choses. Nous attribuons des logements, trop peu. Nous continuons, nous construisons, nous rachetons, nous conventionnons, nous préemptons, nous réhabilitons, nous rénovons. Tous les moyens sont bons pour avancer et faire toujours plus pour juguler la crise du logement.

Parfois, nous nous indignons aussi lorsque malgré tous les efforts entrepris et le puits sans fonds que représente la question du logement, certains veulent remettre en cause ces fondements en s'attaquant aux bailleurs ou au financement de nouvelles opérations, bloquant ainsi la création de logements ou la rénovation d'un patrimoine social qui en a souvent cruellement besoin. Avec la réforme de la politique des loyers dans le parc social du Gouvernement, les capacités d'autofinancement des bailleurs sociaux, grands perdants de cette réforme, seront très probablement ébranlées, malgré les mesures compensatoires annoncées.

Malgré ce contexte d'instabilité budgétaire touchant les organismes HLM engendré par la loi de finance 2018, la Ville de Paris a réitéré son souhait de maintenir ses engagements en matière d'amélioration de la qualité de l'habitat dans le parc social, en particulier dans notre arrondissement. Oui, nous nous mobilisons encore et toujours pour défendre ce droit constitutionnel qu'est le logement car notre volonté politique est résolument celle de l'action, celle de la mobilisation sans faille pour permettre à chacun, devrais-je dire à tous de se loger à Paris dans des conditions dignes.

J'ai évoqué les chiffres tout à l'heure. Ils sont clairs, ils sont là comme des faits, des réalités implacables parfois douloureuses, d'autres fois plus réjouissantes. Trois priorités, trois axes définissent notre action : la création de logements, l'amélioration du cadre de vie, la gestion transparente et équitable des demandeurs de logements.

Aujourd'hui, le 12^e arrondissement compte 10 700 demandeurs de logement. Ce sont 10 700 demandeurs de trop. Le Relais Informations Habitat comptabilise chaque année plus de 20 000 visites à la Mairie du 12^e arrondissement. En moyenne, nous recevons en Mairie un millier de courriers de demandeurs. En 2017, la Ville de Paris et la Mairie du 12^e arrondissement ont attribué 227 logements dans notre arrondissement. Depuis le début de la mandature, j'ai eu l'honneur de présider 70 commissions de désignation en Mairie aux côtés de mes collègues élus mais aussi d'associations et des services sociaux. Nous comptons dans le 12^e arrondissement au sens de la loi SRU, 14 000 logements sociaux familiaux ou 16 800 logements sociaux incluant les logements spécifiques, et 18 500 si nous intégrons les logements libres et intermédiaires. Dans notre arrondissement, les objectifs de la loi SRU sont donc atteints avec 22% de logements sociaux contre 13,1% en 2001 et les créations de logement sont nombreuses. Entre 2001 et 2014, 5 586 logements sociaux ont été créés dans le 12^e arrondissement. Depuis 2014, ce sont plus de 3 600 nouveaux logements sociaux qui ont été produits. Des logements pour tous, familles, étudiants, jeunes actifs, seniors, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité. L'ensemble est expliqué clairement dans la communication présentée ce soir. Mais nous avons un souci constant, celui de préserver la mixité dans nos quartiers. Je suis sûre que nous y reviendrons.

Notre politique en faveur du logement, c'est aussi l'amélioration du cadre de vie. Je commencerai par ce que nous faisons dans le privé. Une grande opération, Eco Rénovons Paris, a été lancée en 2016. Dans le 12^e arrondissement, 20 copropriétés ont d'ores et déjà été désignées lauréates, représentant plus de 1 400 logements qui vont pouvoir bénéficier d'une amélioration énergétique significative. S'agissant du parc social, 50% est le chiffre à retenir. Près de la moitié du parc social de l'arrondissement est concerné par une opération Plan Climat ou de réhabilitation. L'opération Plan Climat est une bonne chose pour la planète mais aussi pour le portefeuille des locataires qui voient ainsi leurs charges diminuer. Chaque projet vous est détaillé dans cette communication.

En parallèle, nous poursuivons notre lutte contre l'insalubrité, 41 adresses ont ainsi fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité depuis 2015. L'amélioration de la qualité de vie outre les opérations de réhabilitation, c'est aussi l'accompagnement des résidences sociales et la protection des locataires du parc privé. A ce titre, nous avons mis en place dans le 12^e arrondissement, cinq comités locaux de l'habitat, instance de dialogue entre les locataires, leur bailleur mais également l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et culturels sous l'égide de la Mairie du 12^e arrondissement. Cette année, nous innovons et allons expérimenter un nouveau dispositif pour lutter contre les incivilités dans le parc social. A partir du mois d'avril, des agents de proximité, gardiens d'immeuble ou agents techniques seront assermentés et pourront verbaliser les locataires commettant des infractions. Nous y reviendrons plus tard avec une question orale de notre collègue sur ce thème.

Protéger les locataires du parc privé, c'est aussi prévenir contre les expulsions, et les protéger des ventes à la découpe. Nous avons œuvré dans ce domaine depuis 2014. Lorsque ces opérations de vente à la découpe impliquent des ménages modestes, il importe pour la Mairie du 12^e arrondissement et pour la Ville de Paris qu'un accord soit conclu prévoyant que le départ des locataires ne se fasse que volontairement et au fil de l'eau. Les locataires des résidences Taine-Reuilly et Pommard ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif. Aujourd'hui, une attention toute particulière est portée aux habitants du 131 avenue Daumesnil.

Je voudrais revenir un instant sur l'encadrement des loyers mis en œuvre pour rationaliser le marché privé. Celui-ci a permis de contenir l'augmentation des loyers à 1% contre une augmentation moyenne annuelle de 8% à 11% avant cette mesure.

Convaincus des bénéfices de ce dispositif et à la suite de la décision du Tribunal Administratif en novembre de l'invalider, nous avons émis le vœu dans cette même assemblée que ce dispositif soit sécurisé juridiquement pour en assurer la pérennité et son extension à l'échelle métropolitaine. Nous y serons particulièrement vigilants parce que c'est aussi un moyen pour que les classes moyennes et populaires puissent continuer à se loger dans notre ville.

Je pourrais vous parler de tant d'autres choses. L'amélioration conduite depuis le début de cette mandature comme la cotation, l'anonymisation des dossiers des demandeurs, Loc'annonces, la charte des mutations. Mais je sais qu'avec chacune de vos interventions, nous pourrons y revenir dans le débat qui va suivre. Je m'apprête à conclure et à vous laisser la parole mais comment finir mon propos sans remercier celles et ceux qui au quotidien à la Mairie du 12^e arrondissement ou à la Ville de Paris travaillent sur ce sujet au combien difficile qu'est le logement. Un grand merci du fond du cœur aux agents de la DGS, en particulier Madame Françoise BILLEROU, Madame Najat HLIMI, et tous les agents du RILHA. Merci également à Justine LAIGNEAU et Winnie EBANDA. Merci enfin aux membres de la commission logement du 12^e arrondissement avec lesquels j'ai le plaisir d'officier tous les 15 jours. Souvent je me rappelle des raisons qui m'ont conduite à m'engager en politique, à solliciter sur une liste le suffrage de nos concitoyens, la réponse peut paraître naïve voire triviale, c'était pour changer la vie. Quoi de plus important pour un individu, une famille que d'avoir un toit sur la tête, un logement digne dans sa ville ? Chers collègues, continuons ensemble à conduire avec détermination nos projets pour faire honneur au suffrage sollicité et tenter d'améliorer toujours plus la vie de nos concitoyens. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame SLAMA pour cette présentation de la communication et votre engagement sur ces sujets. J'ai beaucoup d'inscriptions des uns et des autres pour participer à ce débat important qui fait souvent l'objet de débats contradictoires dans cette assemblée. Monsieur TEISSEIRE. »

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Augmenter le nombre de logements est une priorité de l'action municipale et le 12^e arrondissement y prend largement sa part. Mais il est également bon que ces logements soient confortables et sobres en énergie. Que ce soit dans la construction ou dans les opérations de réhabilitation, l'action dans le domaine du logement et de l'habitat est déterminante. Vous trouverez les grandes actions du Plan Climat Energie de Paris déclinées en phases opérationnelles dans le carnet logement. Comme son titre le précise, il s'agit d'un engagement volontaire pour un habitat durable dans le parc social et privé.

J'insiste sur les importantes opérations de réhabilitation du patrimoine social conduites ou qui sont en cours dans l'arrondissement. La délibération DLH 2018-44 prévoyant la réhabilitation de 59 logements dans deux résidences, rues Corbineau et Desgrange. De réelles améliorations thermiques et acoustiques seront constatées pour les bâtiments concernés. Si nous ajoutons aux réhabilitations engagées dans le parc social existant, celles financées dans le cadre des programmes de conventionnement, c'est le cadre de vie et la qualité de l'habitat de près de la moitié du parc social de 12^e arrondissement qui s'améliorent sous la mandature soit environ 6 000 logements. Ces travaux offrent un vrai bénéfice aux locataires qui voient le confort de leur logement s'améliorer et le poids de leur facture énergétique se réduire.

Compte tenu de l'ampleur de ces projets, nous veillons en lien avec les bailleurs à ce qu'ils soient menés en concertation étroite avec les locataires au travers d'ateliers de co-construction, de permanences ou de réunions publiques organisés au fil de leur avancement. Ces opérations s'accompagnent le plus souvent d'un réaménagement des espaces extérieurs et du renforcement de la présence d'espaces verts et de projets de résidentialisation pour sécuriser les immeubles.

Nous souhaitons également donner les moyens aux résidences du parc privé de mener des opérations de réhabilitation dans leurs immeubles. Suite au lancement en 2016 du programme Eco'Rénovons Paris par la Ville de Paris, 20 copropriétés lauréates du 12^e arrondissement représentant plus de 1 400 logements bénéficient aujourd'hui d'un accompagnement technique et financier. Citons à cet égard, cinq bâtiments situés au 117, rue du Général Michel Bizot, entrés en phase de travaux à l'été 2017. A l'issue de cette opération, les copropriétaires bénéficieront d'une réduction des charges énergétiques de l'ordre de 47%. Pour cela, nous avons déjà organisé deux réunions à la Mairie du 12^e arrondissement pour informer et guider les copropriétaires dans leur démarche.

Pour finir mon propos et toujours dans la même volonté d'accompagnement, chacun est invité au 6^e Forum de l'Ecorénovation en Copropriété organisé par l'Agence Parisienne du Climat. Cet événement se déroulera à l'Hôtel de Ville le mercredi 31 janvier toute la journée. Ce forum gratuit est ouvert à tous les Parisiens. C'est l'occasion d'échanger des contacts, de demander des devis pour des travaux, de partager des retours d'expérience d'opérations réalisées à Paris ; 50 stands et 10 conférences sont proposés à tous les copropriétaires qui souhaitent se renseigner sur l'écorénovation en copropriété. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur TEISSEIRE d'avoir rappelé ces belles opérations d'Eco'Rénovons Paris qui se déroulent dans le 12^e arrondissement. Madame CHARNOZ. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Une très belle communication portée avec entrain par Madame SLAMA. Je souhaiterais mettre l'accent sur le qualitatif. Nous évoquons souvent des chiffres lorsque nous parlons de logement. Derrière les chiffres, il y a des visages et derrière notre politique quantitative, il y a du qualitatif. Nous construisons et nous devons le faire. Nous avons de moins en moins d'aide, et la dernière ponction de l'Etat sur nos bailleurs ne nous aide pas. Mais nous continuons à nous mobiliser. Ce sont 3 milliards d'euros dans le Plan d'Investissement de la Mandature qui sont réservés au logement pour parvenir à livrer 7 000 logements sociaux par an. Mais à côté de cet engagement quantitatif, il y a un engagement qualitatif d'amélioration du logement pour nos locataires du parc social. Les bailleurs ont signé un contrat d'objectifs avec la Maire de Paris et se sont engagés sur des rénovations. C'est moins de CO2 rejeté dans l'air, du pouvoir d'achat pour nos locataires puisque leur facture d'énergie diminue. C'est aussi du qualitatif pour notre patrimoine.

Lorsque je parle de qualité, je parle aussi de notre engagement pour que 20% des locataires du logement social puissent avoir une mutation, généralement pour plus grand. Nous savons qu'il s'agit d'une demande. Cela permet de libérer des appartements en en prenant d'autres mais cela permet surtout de desserrer certaines familles. Nous nous sommes engagés sur Paris à avoir 20% de mutation. Dans le 12^e arrondissement, je salue l'engagement de la commission présidée par Madame SLAMA sur l'engagement de faire 20% de mutation.

Permettez-moi de terminer sur la lutte contre l'insalubrité. A Paris, ce sont trop souvent des situations d'indignité, de surfaces trop petites, de mauvaise isolation, des rongeurs. La SOREQA que je préside s'engage chaque année aux côtés de la Ville de Paris pour préempter, racheter, transformer en logement digne ce type d'habitat. L'objectif est de souligner à quel point le droit de préemption urbain tant critiqué par la droite, nous a permis de préempter des chambres de bonne qui n'avaient pas les surfaces correctes pour se loger. Ce sont des chambres de 6 m² ou 7 m² frôlant les 85 euros le mètre carré. C'est une exploitation, de précarité. Nous avons trop souvent l'image du jeune étudiant qui vit sous les toits mais ce sont souvent des familles précaires, des retraités ou des familles sans titre qui occupent ces appartements. Le droit de préemption urbain nous permet d'avoir une arme contre les propriétaires qui louent ces biens indûment.

L'objectif de la SOREQA est aussi d'accompagner les propriétaires vertueux. Dans ce cas, nous ne préemptons pas. Nous accompagnons et nous aidons l'immeuble à se redresser. La Ville de Paris a une politique qui cherche à remettre du qualitatif dans le logement social pour que tous les Parisiens vivent dignement. Lorsque nous construisons du logement social, nous sommes attachés à faire du beau. Il est important que le logement social soit aussi travaillé que les autres programmes immobiliers. Il faut un soutien à nos locataires du logement social. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup de rappeler cette exigence de qualité, y compris dans les constructions neuves. Désormais nous construisons avec la même qualité le logement privé et le logement social. Madame ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. J'en profite pour vous remercier de nous donner la parole sur de tels sujets. Le logement est une priorité de l'action municipale. Nul besoin de longue démonstration pour nous convaincre que du logement dépend de plus en plus le pouvoir d'achat des Parisiens.

Depuis 2014, la situation s'est accentuée. La Mairie de Paris n'a malheureusement pas su mettre fin à la spéculation qui touche surtout les plus fragiles et les classes moyennes. A Paris, le logement ne répond plus aux besoins des habitants pour être logés au juste prix dans la ville de leur choix. Pourtant, ce serait de mauvaise foi de dire que la Mairie de Paris n'agit pas. Elle fait des choses, elle expérimente, elle enfonce des portes, elle a raison de construire du logement social à l'Ouest de Paris. Mais la question de la politique du logement est le vrai marqueur de la différence entre majorité et opposition aujourd'hui.

L'une des réponses apportées est la production de logements sociaux tous azimuts. Dans le 12^e arrondissement, nous sommes doublement concernés avec un objectif affiché de 25% de logements sociaux en 2025 et de 30% en 2030. Objectif qui ne figure pas dans la communication. Les nombreux programmes immobiliers nouveaux quartiers : la caserne de Reuilly avec 600 logements dont 300 logements sociaux, Gare de Lyon-Daumesnil, 600 logements également et 4 000 logements pour Bercy-Charenton.

Le logement social, c'est aussi le logement étudiant, pour les jeunes travailleurs. Il n'est pas question pour nous de revenir sur ces logements. Cependant, en matière de logement, nous avons trois convictions.

Le logement social doit être une étape dans le parcours résidentiel et ne peut être un choix définitif. Nous devons pouvoir en bénéficier lorsque notre vie l'exige mais la situation ne doit pas être figée.

L'importance d'améliorer la mutation dans les logements sociaux pour prendre en compte les réalités des foyers. Nous avons voté une charte des mutations pour accompagner les bailleurs sociaux à mieux gérer les changements de situation au sein du parc social. Nous demandons la mise en place de baux à durée déterminée pour les logements sociaux, non pas pour mettre dehors les occupants au bout de quelques années mais pour obliger les bailleurs sociaux à vérifier que la situation des locataires est toujours en accord avec les conditions d'éligibilité au logement social.

Proposer du logement intermédiaire en plus grande quantité pour permettre aux classes moyennes de continuer à se loger à Paris. Pour nous, ce parc est une vraie réponse à la crise du logement car il vient faire la jonction entre le parc social et le parc privé. Il y a de votre part, des signes et des actions en faveur de ce logement PLS mais ce n'est pas suffisant ni durable.

En tant qu'élus d'opposition, on fait essentiellement appel à nous pour des questions de logement, toujours de façon désespérée. Que ce soit pour l'attente d'un logement social ou pour des problèmes de vandalisme dans une copropriété. La Mairie de Paris a permis cette année aux gardiens de verbaliser les actes d'incivilité dans le parc social. Le 12^e arrondissement est pourvu de 10 agents. C'est un début. Est-ce que des postes supplémentaires sont déjà prévus ? Nous sommes aussi sollicités pour des rencontres dans l'espoir de faire accélérer des demandes de logement. Je souligne votre décision courageuse un an auparavant de ne plus recevoir individuellement les demandeurs de logement. Ces rendez-vous peuvent être très rassurants mais ne sont qu'une mise en scène. En revanche, il est primordial de multiplier les points de contact formels et informels pour expliquer aux demandeurs de logement, comment cela fonctionne et le véritable pouvoir de décision de la Mairie, et pour construire un dossier.

Pour nous, il faut poursuivre l'encadrement rigoureux du dispositif Airbnb qui pénalise des quartiers entiers à double titre : moins de logements à louer ou à acheter, hausse de prix pour les appartements restants. Le 12^e arrondissement est encore peu concerné. Il faut réfléchir à la politique du logement à l'échelle de la métropole, ne plus raisonner à l'intérieur du périphérique. La densité urbaine est en constante augmentation. Dans notre arrondissement, les projets immobiliers vont remplir les derniers espaces libres. Pour continuer à loger les Parisiens, je ne vois pas d'autre solution que d'ouvrir notre regard vers la Métropole et la Région. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup notamment d'avoir saluée notre mesure courageuse d'évolution dans l'accompagnement des demandeurs. Madame MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Les débats sur la politique du logement sont très récurrents dans cette enceinte. Le format prend souvent une forme de communication, à croire que vous avez vraiment besoin de communiquer sur la politique du logement pour compenser le manque de résultats tangibles.

A chaque occasion, nous dénonçons que la livraison de logements sociaux se fait majoritairement par le biais de la préemption ou du conventionnement, ce qui a pour effet de ne créer aucun logement supplémentaire mais d'utiliser des logements déjà

existants, engendrant ainsi des tensions supplémentaires sur un marché de l'immobilier déjà très tendu, et par ricochet sur les prix. Cette communication aurait pu être l'occasion de nous prouver le contraire mais ce n'est pas le cas. Sur la progression de la livraison de logements sociaux depuis 2001, il aurait été intéressant de communiquer précisément la part de logements livrés à partir de la préemption, du conventionnement, et de la réelle construction de nouvelles unités. Vous avancez quelques chiffres en mélangeant les laps de temps, des périodes passées et futures, sans possibilité d'avoir une référence constante ni concrète sur une période déterminée.

Il y a aussi une omission et non des moindres dans votre communication. Je propose de rectifier la phrase suivante : « *Les programmes de conventionnement de logements du parc libre des bailleurs sociaux constituent un levier de financement des projets de réhabilitation.* ». J'aurais tendance à dire : « *Les programmes de conventionnement de logements du parc libre des bailleurs sociaux constituent un levier de financement pour combler le trou du budget de Madame HIDALGO depuis 2016.* »

La capitalisation des loyers est une facilité comptable, c'est surtout une cavalerie qui fragilise aussi les finances des bailleurs sociaux. Madame SLAMA, vous pouvez vous apitoyer sur la baisse des APL du nouveau Gouvernement mais la Ville de Paris est la première à assécher les marges de manœuvre des bailleurs sociaux avec la capitalisation des loyers.

Vous mentionnez également l'accession à la propriété. Quid de l'accession à la propriété. Où exactement ? Etes-vous en mesure de nous communiquer les pourcentages dédiés à l'accession à la propriété dans les nouveaux programmes privés ou sociaux ? A la caserne de Reuilly, 0 sur les 600 logements ; Gare de Lyon-Daumesnil, 0 sur les 600 logements. Je constate que les friches de Bercy-Charenton où il y a le plus fort potentiel de création de logements dans l'accession à la propriété ont un sérieux retard. Nous attendions d'ailleurs de délibérer sur la ZAC en décembre mais nous ne voyons rien venir. Peut-être que vous pourriez nous donner le nouveau calendrier de la ZAC puisque c'est là que la réserve de logements est la plus forte.

Vous annoncez une amélioration des échanges d'appartement dans le parc social de la Ville et la prise en charge des demandeurs mais ce n'est que l'incantation. Preuve, vous n'avancez pas un seul chiffre sur les rotations dans le parc social au niveau de l'arrondissement ou de Paris. Pour cause, le taux d'échange stagne à 4,5%. Il n'y a pas de quoi fanfaronner. Certes, dans la communication, vous dites que le 12^e arrondissement réserve une partie de logements. Mais avez-vous des résultats sur les mutations au sein de l'arrondissement ? Cette faible rotation dans le parc social provient de l'échec de la charte de mutation et de l'action du comité interbailleurs pour améliorer les échanges entre les contingents. Elle provient aussi des difficultés dans la gestion informatique. En cas de refus d'un échange, le système est bloqué pendant un certain temps. Elle provient du refus d'appliquer le maintien du prix au mètre carré pour les catégories PLS, ce qui décourage les locataires pourtant enclins à laisser une grande surface pour une plus petite. La liste est longue. Le parcours résidentiel est au point mort. Lorsque nous lisons dans votre communication les efforts d'accompagnement des demandeurs de logements sociaux, cela ne se ressent pas dans le désarroi et la détresse exprimés par les candidats. Madame ROTA l'a dit.

La mixité sociale dont vous parlez tant n'est souvent plus respectée dans certains ensembles sociaux ou même dans certains quartiers. Cela est dû à votre politique du logement qui tend à faire fuir la classe moyenne de Paris. Pour nous, la solution est la création de logements intermédiaires.

Concernant l'expérimentation des gardiens assermentés, je me réjouis que la Mairie du 12^e arrondissement soutienne ce dispositif. Jusqu'à présent, nous n'avions jamais reçu d'écho positif ni de vote positif à nos demandes depuis 2012. Lors du dernier débat sur la sécurité, nous avons avancé cette idée à nouveau. Votre communication répond partiellement à la question orale que j'ai posée avant d'avoir connaissance de votre communication. Cette communication nous conforte sur le soutien de la majorité à ce dispositif. Quelle est la répartition des agents sur le 12^e arrondissement ? Est-ce que ce système va être plus largement déployé dans les mois à venir ? Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame MONTANDON. Nous allons répondre à toutes vos questions. Il était important de faire cette communication. Cela vous donne l'occasion de poser des questions et nous pouvons y répondre. Madame KOMITES. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Merci Madame SLAMA. Je profite de cette communication pour rappeler la nécessité de veiller à avoir une offre très variée et adaptée à tous les besoins, notamment à des besoins très spécifiques. Je voudrais que l'on revienne sur deux délibérations sur le 9, rue d'Aligre et le 17, rue de Prague. Il s'agit de la transformation de deux hôtels meublés en résidence sociale, en pension de familles. Ces hôtels étaient occupés depuis longtemps par des personnes en grande difficulté qui ne pouvaient pas accéder au logement même avec les aides des travailleurs sociaux. La transformation de ces deux bâtiments va permettre de loger des personnes dans un contexte adapté à leur réinsertion. Souvent les conditions d'hébergement dans des hôtels ne permettent pas aux familles de cuisiner. Ce sont souvent des familles avec enfants en malnutrition. Le budget de ces familles est grevé par des denrées souvent très coûteuses. De plus, les déménagements d'hôtel en hôtel ont un impact important sur la scolarisation des enfants. Quand nous le pouvons, la transformation de ces hôtels meublés est une solution pertinente qui permet de travailler sur l'insertion des personnes en grande difficulté. Les projets que je viens de citer devraient être réalisés avant la fin de la mandature. Il s'agit d'une autre manière de faire du logement dans cet arrondissement. Je sais que les arrondissements de Paris travaillent pour faire les mêmes projets. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Certains arrondissements de Paris. Merci beaucoup Madame KOMITES. Monsieur BONNET-OULALDJ. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Puisque votre adjointe a évoqué la question du droit au logement, je voudrais citer les propos du Président de la République que j'évoquais dans le vœu sur l'hébergement d'urgence : « *D'ici la fin de l'année, je ne veux plus personne dans les rues, dans les bois. La première bataille, loger tout le monde dignement* ». Il y a les paroles, il y a le droit, il y a la mise en œuvre du droit. Cela s'appelle le droit DALO qui permet normalement à tout le monde d'avoir un logement. Jacques CHIRAC avait mis cette loi en œuvre après les campements au canal Saint-Martin. Depuis que s'est-il passé ? Nous avons une augmentation de la spéculation immobilière, une augmentation des inégalités, de plus en plus de personnes à la rue. Il faut y répondre par l'hébergement d'urgence mais aussi par une vraie politique du logement. C'est ce que nous nous efforçons de faire depuis que la gauche est à Paris.

A travers les chiffres évoqués par votre adjointe, je voudrais en retenir quelques-uns. Le premier est le taux de logements sociaux avant que Paris passe à gauche dans notre arrondissement : 13,1% en 2001. Aujourd'hui, nous avons 22% de logements sociaux. Nous avons quasiment doublé le taux. Lorsque la droite gérait l'arrondissement, plus de 80% de nos habitants étaient livrés à la loi du marché, à l'augmentation sans cesse des loyers, aux ventes à la découpe et donc à la spéculation. Le seul rempart face à cette injustice qui jette d'abord les plus démunis à la rue. Ils sont jetés par des interruptions de contrat. Il est tout à fait normal que la Ville investisse, construise, préempte et que la Ville fasse appel à l'Etat pour l'encadrement des loyers, contre l'augmentation continue des loyers à Paris. Dans certains quartiers de notre arrondissement le prix au mètre carré est de 10 000 euros. Un dernier chiffre : 17 000 demandeurs de logements sociaux tandis que nous ne comptons que 14 000 logements sociaux dans le 12^e arrondissement.

Je veux bien que l'on nous dise que nous faisons de la communication, Madame MONTANDON. Mais il y a une efficacité depuis que la gauche est en place à Paris. Ce n'était pas le cas lorsque vous gériez la Ville.

Je voudrais évoquer l'importance de la mixité sociale, Nous nous adressons à plusieurs publics notamment aux seniors avec la réouverture de l'EHPAD Ma Maison gérée par la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres. Nous inaugurons en 2018 la multistructure Catherine Labouré et un projet de résidence intergénérationnelle de 90 logements destinés aux jeunes actifs et personnes âgées, programmé avec Paris Habitat. Mixité avec les étudiants. J'ai visité avec Madame ROTA le foyer des jeunes travailleurs. Nous avons été invités à un débat sur la question du logement des étudiants et des jeunes travailleurs dans l'arrondissement. Livraison de logements étudiants, colocation. Madame KOMITES travaille sur le sujet des personnes en situation de handicap avec l'ouverture de foyers. Il faut regarder la façon dont nous attribuons les logements sociaux, notamment dans certains quartiers. Il ne faut pas faire que du PLAI mais avoir une mixité dans le type de logement que nous offrons. Nous pouvons très bien parler de l'inégalité scolaire, du manque de mixité à l'école mais lorsqu'un quartier est complètement composé de logements sociaux en PLAI, cela ne permet pas la mixité. Je suis pour la transparence, pour la lisibilité, pour l'anonymat des demandes. Mais il va falloir que nous ayons notamment dans nos constructions, un équilibre des types de logements sociaux pour permettre la mixité.

Face à la spéculation immobilière, nous sommes intervenus contre les ventes à la découpe. Nous avons préempté des logements de personnes victimes de ventes à la découpe. Nous sommes fortement intervenus contre les meublés touristiques. Nous avons été à l'origine d'une loi, d'un numéro d'enregistrement à la Ville de Paris. J'étais moi-même porteur d'un amendement budgétaire au dernier Conseil de Paris pour augmenter le nombre d'inspecteurs qui contrôlent ces meublés touristiques. Telle est la manière dont nous avons pris le sujet. Je pense que les Parisiens sont assez satisfaits d'une politique sociale, d'une politique d'égalité. Rien ne peut se faire sans l'Etat lorsque nous savons que cela ne concerne que 20% des Parisiens et que 80% des Parisiens sont dans le privé. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur BONNET-OULALDJ. Madame CHOPIN-GENET, membre éminent de la commission. »

Mme Florence CHOPIN-GENET, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Je tenais à vous faire part de mon expérience à la commission logement que j'ai intégrée début 2015 sous la présidence de Madame SLAMA. Lorsque j'ai décidé d'intégrer cette commission, c'était pour comprendre son fonctionnement mais avant tout pour avoir une vue globale sur les demandes et sur chaque situation individuelle, toujours difficile à évaluer.

Je ne reviendrai pas sur les éléments que vous connaissez tous, la cotation, le nombre de points, l'ancienneté, la situation familiale, les revenus. Mais je peux attester que l'examen d'un dossier prend du temps et qu'il est examiné à la loupe. Bien souvent l'ensemble de la commission tombe d'accord sur l'ordre à attribuer.

La commission m'a surtout appris à bien connaître les structures qui en font partie, le CASVP, l'UNA, le FJT, le CNL et j'en oublie. Que ce soit pour les personnes âgées ou pour les jeunes, ces structures sont une richesse pour notre arrondissement. Je peux appréhender de manière globale tout le travail effectué collectivement sur le thème du logement dans notre arrondissement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame CHOPIN-GENET. Monsieur SEINGIER, souhaitez-vous donner votre position de vote ? Après, très bien. Monsieur BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. La mixité sociale ne réussit dans des programmations que s'il y a une diversité des usages qui accompagne la création de logements. Si nous ne faisons que du logement dans nos programmations, nous sommes sûrs d'aller à l'échec et à la non-intégration des personnes qui bénéficient de ces logements. Sur la plupart des grandes opérations, nous construisons du logement mais aussi des équipements publics, des commerces, des locaux d'activité, des espaces verts, des équipements de petite enfance, des crèches. Je salue d'ailleurs Madame MARQUIS en la matière, et Madame HONORE pour le travail effectué à la Caserne de Reuilly ainsi qu'à Gare de Lyon-Daumesnil. Cette mixité des usages est nécessaire pour répondre pour réussir la mixité sociale. Sinon nous nous retrouvons avec des déséquilibres et des quartiers à rééquilibrer. C'est ce qui se passe à la Porte de Vincennes. Nous devons rééquilibrer ce quartier qui ne comporte que des logements et trop peu d'activité tertiaire. Le projet vient compléter ce manque notamment avec la création d'un gymnase.

Ces grands projets vont de pair avec une exigence architecturale. Pour tous les concours que nous faisons avec les bailleurs, nous travaillons avec des architectes qui ont des références à la fois sur Paris, en France mais aussi en Europe. Mais il faut aussi diversifier les points de vue, tenir compte des évolutions des habitants. Nous n'avons pas les mêmes attentes aujourd'hui sur des T1, des T2. Nous n'avons pas les mêmes habitudes de vie dans les immeubles. Les architectes doivent en tenir compte. La diversité des architectes confirmés et nouveaux apporte ce regard.

Cette exigence par rapport aux programmations va au-delà, notamment dans l'exigence environnementale. Nos bailleurs se mobilisent pour que les logements soient de qualité au niveau phonique, au niveau thermique, pour que les chantiers soient de plus en plus propres, qu'ils créent le moins de nuisances pour l'environnement. Nous avons même des chantiers réputés faibles en matière de nuisance.

Je suis d'accord avec Madame ROTA sur le fait qu'il faudrait inscrire davantage nos programmes sur la métropole et un peu moins sur Paris. Madame ROTA, je suis sûr que

nous serons d'accord pour demander à l'ensemble des communes de la métropole de respecter aussi bien que Paris la loi SRU et sa mise en œuvre. La Fondation l'Abbé Pierre n'aura pas à faire les mêmes rapports pour la Région Ile-de-France et la métropole l'année prochaine.

Madame MONTANDON, nous pouvons dire des choses sur la Caserne de Reuilly mais il faut s'informer. Pourquoi nous n'avons pas fait d'accession ? Ce n'est pas par dogmatisme. Ce n'est pas parce que nous ne le voulions pas. Il y a une convention sur ce terrain qui a été mis à disposition par l'Etat. Reprenez la loi d'un certain Gouvernement en 2012 qui a permis la mobilisation du foncier de l'Etat pour y construire du logement. Regardez le protocole d'accord qui a été signé par l'Etat notamment avec Paris Habitat. Regardez ce qu'il en ressort en matière de construction. Nous avons à faire du logement locatif. C'était la condition. Ne laissez pas croire que nous ne faisons pas d'accession par dogmatisme. La convention ne le permettait pas. Il y a des données fiables et exigeantes en matière de logement qui méritent d'être prises en compte. Sur ce volet, nous ne sommes pas d'accord et nous vous le disons. Par ailleurs, s'il s'agit d'accession sociale, certes mais si ce n'est pas de l'accession sociale avec un tarif au mètre carré au-delà des 8 000 euros, plutôt autour de 10 000 ou 12 000 euros, combien de Parisiens auraient pu accéder ? Très peu, 3% des Parisiens. Nous avons travaillé pour les 97% et je crois que nous n'avons pas tort.

Je suis ravi d'apprendre que vous êtes impatiente de savoir la suite pour Bercy Charenton, Madame MONTANDON. Cela viendra au mois de mars. Sachez que ce n'est pas en raison de la Ville de Paris que nous sommes en retard mais à cause des négociations avec la SNCF. Nous pourrons l'expliquer lorsque nous aurons la délibération. Et il y aura de l'accession sociale sur ce projet puisque nous pouvons le faire. Nous aurons même de l'accession qui ne sera pas sociale. A Paris l'accession sociale coûte très cher. Ce n'est pas forcément le cas dans d'autres communes. Nous avons vu que le nombre de bénéficiaires au regard de ce que cela coûtait à la Ville pour compenser les prix du marché ne pouvait pas être aussi étendu que prévu. Il s'agit d'une limite sur l'accession dans la capitale car les prix sont particulièrement élevés. Il faut réfléchir à d'autres modes de répartition de l'offre, de la production de logement. Nous le faisons. Je suis ravi de prendre date avec vous, Madame MONTANDON, pour en discuter au mois de mars. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Monsieur GREGOIRE. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Je souhaite donner quelques précisions et donner des éléments techniques qui peuvent porter à confusion. Il est sain que nous ayons un échange sur ces questions.

Je rappelle l'ampleur de la mobilisation financière en faveur du logement à la Ville de Paris. En matière d'investissement, c'est la priorité de la mandature et de très loin. Ce secteur concentre 3,5 milliards d'euros.

Je souhaite préciser les trois mécanismes principaux par lesquels les ressources de la Ville sont mobilisées. Il s'agit principalement de deux grands blocs. Un programme d'acquisition d'immeubles à Paris, un programme d'aide aux bailleurs sociaux. Entre 145 et 175 millions d'euros de subvention par an aux bailleurs sociaux. Entre 65 et 90 millions d'euros pour les crédits délégués d'aide à la pierre. Un fonds foncier utilisé pour acheter des biens entre 140 et 180 millions d'euros, qui font l'objet d'un maintien

en pleine propriété de la Ville avec des baux emphytéotiques conclus avec les bailleurs sociaux qu'ils exploitent afin de faire des logements.

Cela permet d'aborder un sujet qui n'est pas du tout une difficulté mais qui fait l'objet d'interprétations un peu fantasmagiques. Il s'agit des loyers capitalisés. Il s'agit d'une disposition légale tout à fait sérieuse. C'est l'article D.2311-14 du Code générale des collectivités territoriales. Cet article dit que l'un des mécanismes pour faire des logements sociaux consiste à conventionner du parc libre c'est-à-dire prendre des appartements appartenant aux bailleurs sociaux et de les intégrer au parc social. La mécanique des loyers capitalisés est une mécanique comptable qui consiste à anticiper la somme actualisée des loyers futurs. Pourquoi cela ne pose aucun problème aux bailleurs sociaux ? Madame MONTANDON, nous avons régulièrement ce débat au Conseil de Paris mais je ne désespère pas avant la fin de la mandature d'expliquer en quoi ce mécanisme ne peut pas dégrader l'autofinancement des bailleurs sociaux. Les loyers capitalisés ne sont calculés qu'avec un maintien de l'autofinancement des bailleurs sociaux.

Pourquoi est-il intéressant de procéder de la sorte ? D'abord parce que les programmes de conventionnement permettent d'engager des programmes de rénovation du parc immobilier parisien. Parce qu'il s'agit d'un levier indispensable pour tendre vers l'objectif 2025 des 25% de logements sociaux. Chacun a bien compris que Paris ne contient pas encore énormément de champs ou de terres agricoles où nous pourrions massivement construire des logements. C'est le principe de toutes les villes denses. Soit vous ne voulez pas faire de logements sociaux autres que neufs. Dans ce cas, vous en livreriez très peu car c'est la réalité de l'urbanisme dense dans toutes les villes du monde. Soit vous ne comprenez pas le mécanisme mais il est très intéressant à utiliser. Je suis désolé d'avoir encore une fois à débattre de ce point mais dénoncer comme anormal ou immoral une chose autorisée voire incitée par le Code général des collectivités territoriales pour le financement du logement social, me paraît très fragile.

D'autre part, il s'agit de s'interroger sur l'inscription des recettes en section de fonctionnement ou en section d'investissement. La conséquence est exactement la même puisque la Ville de Paris n'a pas besoin des loyers capitalisés pour maintenir son niveau d'épargne réglementaire. Ce qu'elle a, elle l'a en plus donc elle augmente son épargne brute. Cela permet de ne pas avoir à recourir de façon inutile à de l'emprunt supplémentaire. Je suis désolé d'imposer à chacun des débats un peu technique mais puisque le sujet est arrivé sur la table, je souhaitais l'éclairer. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur GREGOIRE. D'où l'intérêt d'avoir l'adjoint aux finances de la Maire de Paris au conseil d'arrondissement. Pour répondre à toutes vos questions, y compris la question orale de Madame MONTANDON, je donne la parole à Madame SLAMA. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Beaucoup de choses mais aussi des contre-vérités. Madame MONTANDON, non, nous ne faisons pas continuellement des communications sur le logement. Pour preuve, la dernière communication sur le logement date du 30 novembre 2015. Vous avez peut-être cette impression parce que régulièrement en conseil d'arrondissement, nous parlons de logement puisque nous présentons des délibérations sur ce sujet. Encore une fois, nous avons une politique volontariste sur ces questions.

Vous critiquez également la façon dont nous investissons sur le logement. Bizarrement, vous n'avez pas parlé de la politique du logement en Ile-de-France. Pourtant, tout est lié. Pour l'essentiel, ce sont les territoires de la métropole du Grand Paris qui font les frais du désengagement de la Région Ile-de-France depuis un an. Il est important de le savoir. Comme le regrette le CESER, la Région a pris la décision unilatérale de ne plus financer de logements sociaux à Paris et dans les 130 communes de la zone dense, où les loyers sont les plus chers. Les habitants et les maires bâtisseurs sont les victimes collatérales de la guerre de tranchées engagée par Madame PECRESSE contre la métropole. Je rappelle que la métropole du Grand Paris n'est à ce jour ni organisée ni financée pour reprendre la compétence logement qui a vocation à remonter des communes à la métropole sans justifier bien entendu le désengagement de la Région sur ces questions.

Sur la question cruciale de la mixité, je rappelle que depuis l'arrivée de la gauche à Paris en 2001 et dans notre arrondissement, la production de logement social a été menée dans l'objectif de rétablir une réelle et concrète mixité sociale dans une ville où la politique du logement s'était longtemps concentrée sur un marché de l'immobilier privé et inaccessible à une grande partie des Parisiens, et sur la construction de logements sociaux destinés exclusivement aux classes moyennes supérieures dans un système de désignation et d'attribution opaque et non réglementé. Pour nous, il s'agissait simplement de rééquilibrer les choses pour faire bénéficier à chacun c'est-à-dire aux PLAI, aux PLUS, aux PLS, aux PLI, la possibilité d'avoir un logement.

Quelle est la réalité dans le 12^e arrondissement ? La Mairie de Paris et la Mairie du 12^e arrondissement ont attribué 227 logements en 2017. Ces logements sont répartis de la façon suivante : 2% de PLAI, 48% de PLS, 40% de PLUS et 10% de logement intermédiaire. La réalité du parc social de notre arrondissement, c'est seulement 10% de PLAI. Le reste de ce parc social de 14 000 logements, ce sont des PLUS, des PLS et des PLI. Vous avez une vision drôlement tronquée de la réalité. En outre, depuis 2014, plus de 3 600 logements sociaux ont été produits à la fois par le conventionnement et par de nouveaux programmes, parmi lesquels 860 logements spécifiques soit 24% (pour les étudiants, les jeunes travailleurs). La répartition est la suivante : 31% de PLAI, 45% de PLUS, et 24% de PLS. Madame MONTANDON, les chiffres sont clairs. Dois-je rappeler la réalité des demandeurs de logement dans le 12^e arrondissement ? Sur les 10 700 demandeurs de logement, 58% sont des PLAI, 19% des PLUS, et 6% des PLS. Telle est la réalité du logement social à Paris et dans notre arrondissement.

La majorité de la population parisienne est éligible au logement social soit 70% des ménages. Je ne vais pas revenir sur les grands projets urbains car Monsieur BOUIGUE en a parlé. Sur la question des mutations, en 2016 dans notre arrondissement, nous avons réalisé 26% de mutation. Nous avons revu nos objectifs en la matière pour faire en sorte qu'il y ait de plus en plus de mutation. J'ai l'impression que vous confondez la rotation et la mutation. Le taux de rotation dans l'arrondissement est relativement faible. Il s'agit des personnes qui souhaitent quitter le parc social. Les demandes de mutation sont de l'ordre de 20% et nous nous sommes fixés l'objectif de 25%. Lorsque nous faisons une opération d'échange d'appartement, nous récupérons un logement puisque nous en attribuons un autre à quelqu'un qui était déjà dans le parc social. C'est du gagnant-gagnant.

Dans le 12^e arrondissement, plus de 2 400 logements sont conventionnés ou en passe de l'être. Le conventionnement n'est pas qu'un simple artifice dans la politique du logement de la Ville de Paris en matière de logement social comme vous l'affirmez à tort. Le conventionnement consiste à faire basculer des logements existants du parc libre vers le parc social. Ce conventionnement permet d'atteindre plusieurs objectifs. Il permet de sécuriser les publics déjà en place dans ces logements et d'attribuer ces

logements en toute équité et transparence dans le cadre du système d'attribution parisien visant à renforcer l'égalité des chances dans l'habitat. Il constitue également un puissant levier de financement des opérations de réhabilitation des immeubles du parc social. Cela signifie une amélioration sensible du cadre de vie et de la qualité de l'habitat des locataires, une diminution de leur facture énergétique, un confort accru. Méconnaître cette dimension qualitative du conventionnement, sa valeur ajoutée, relève franchement de la mauvaise foi. Ces travaux d'envergure ne pourraient être menés autrement, plus encore suite à la promulgation de la loi finances 2018 et ses conséquences sur les fonds propres des bailleurs sociaux, la Ville et les bailleurs souhaitent maintenir leur effort et garantir la pérennité des projets engagés. Malgré les difficultés, nous continuons à investir massivement pour la qualité du parc social et sa réhabilitation.

Compte tenu de la demande massive de logement sur le territoire parisien, le relogement des publics prioritaires constitue une priorité. La capacité à proposer davantage de logements adaptés à ces situations est fondamentale.

Pour la question orale : en collaboration avec la Ville de Paris, Paris Habitat qui gère le plus important parc social de Paris et du 12^e arrondissement, a souhaité renforcer ses moyens d'action dans le champ de la prévention et de la tranquillité. Dans le cadre d'une expérimentation qui sera menée durant cinq ans, dans un premier temps une dizaine d'agents de proximité du 12^e arrondissement seront habilités à verbaliser les individus commettant des infractions portant atteinte à la tranquillité des locataires et au règlement des immeubles. La mise en œuvre de ce dispositif débutera en avril 2018 à l'issue du processus administratif en cours avec la préfecture de police et le parquet du Tribunal de Grande Instance.

Je peux d'ores et déjà vous dire, Madame MONTANDON, que les locataires des ensembles Erard-Rozanoff, Contenot-Decaen, Fécamp-Edouard-Robert et Porte Dorée bénéficieront du pouvoir de verbalisation accordé à certains des agents présents quotidiennement sur ces sites. Il ne s'agit pas de doter l'ensemble des résidences du parc social d'agents assermentés. Vous savez que cette expérimentation est déployée sur la base du volontariat exclusivement. Outre les gardiens et gérants volontaires, seront également assermentés les deux chefs d'agence du 12^e arrondissement, chargés de veiller par un travail de terrain et de proximité à la qualité du cadre de vie des ensembles dont ils ont la charge. L'ensemble des résidences est concerné par ce nouveau dispositif pourvu qu'une collaboration étroite s'instaure entre ces deux chefs de secteur et les gardiens d'immeuble, particulièrement les plus touchés par les actes d'incivilité.

Dans la perspective de renforcer le vivre-ensemble dans les résidences d'habitat social, je me réjouis comme vous de ce nouveau dispositif. Cette expérience va nous permettre de mesurer à moyen terme les effets de l'assermentation face aux diverses nuisances répétées, notamment évaluer sa force de dissuasion et son degré d'appropriation dans notre arrondissement. Nous soutiendrons sa généralisation si l'expérimentation s'avère concluante.

Mais sur toutes ces questions liées à la qualité de vie, à la sécurité, au vivre-ensemble, nous avons mis en place de nombreuses choses notamment grâce au CLH. Nous avons un dialogue quotidien entre la Ville, les bailleurs, les associations de locataires, les partenaires institutionnels, culturels pour permettre du vivre-ensemble et régler les problèmes du quotidien. Avec mon collègue, Monsieur ROMERO-MICHEL, nous mettons en place des projets culturels pour faire en sorte que les habitants de ces immeubles sociaux apprennent à se connaître, à vivre ensemble dans de meilleures conditions.

Nous allons organiser des opérations comme nous avons pu le faire sur les maréchaux avec la compagnie Progéniture il y a quelques mois. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame SLAMA pour ces réponses exhaustives. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons passer au vote des délibérations rattachées à ce débat. Monsieur SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Vous n'aimez pas les contre-vérités, nous non plus. Il y a beaucoup de conseillers régionaux dans ce conseil d'arrondissement, parfois le débat porte sur la Région. Madame PECRESSE n'arrête pas le financement de projets immobiliers. C'est uniquement lorsque le taux atteint plus de 30%. C'est plutôt une lutte contre les ghettos et pour le vivre-ensemble. Madame PECRESSE est cohérente dans le financement des projets immobiliers de logement social.

Certes, le dispositif de capitalisation des loyers est légal mais ce n'est pour autant qu'il est pertinent. Je crois que le Ministre des comptes publics a été interrogé sur cette question. Nous attendons avec impatience sa réponse.

La comparaison entre 2001 et aujourd'hui est un peu facile. Comparaison n'est pas raison. En 2001, les loyers n'étaient pas si élevés. Les caisses de la Ville étaient plus pleines qu'aujourd'hui. La gauche a également été en faveur de lois d'incitation pour que des propriétaires puissent acheter pour louer. Il n'y a pas forcément eu de politique en faveur des primo-accédants. La première liberté est d'être propriétaire de son logement. Je ne pense pas que votre politique soit allée dans ce sens. Un nombre important de la population est éligible au logement social. Le taux de demandeurs doit être relativisé.

La question de la priorité au PLAI pour les plus démunis entre dans votre première délibération sur la composition de la conférence du logement. Comme son nom l'indique, elle porte sur la composition donc nous n'allons pas voter contre. En revanche, nous regrettons que cette délibération ne soit pas l'occasion de préciser dans l'exposé des motifs les orientations de l'exécutif parisien. Au stade du conseil d'arrondissement, nous ne pouvons pas voter en l'état. Au regard de la complexité du dispositif de l'article 70 de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, il y a un doute de compatibilité avec l'article L. 2511-20 du Code général des collectivités locales. Il convient d'expertiser avant de pouvoir voter en toute connaissance de cause. Le groupe des Républicains va proposer un amendement au Conseil de Paris. Nous nous abstenons au stade du conseil d'arrondissement pour réserver notre position au Conseil de Paris.

Sur la délibération suivante concernant deux lots de copropriétés au 17, rue Cotte à deux pas de la Place d'Aligre pour en faire un logement. Il s'agit d'une application du droit de préemption urbain renforcé. Nous nous opposons à cette politique d'implantation au sein du parc privé au nom d'idéaux, si je reprends les termes de Madame CHARNOZ, de moralisation du propriétaire. Pour nous c'est en déconnexion avec la réalité économique du marché immobilier. Sans surprise, nous allons voter contre cette délibération.

Je termine sur une note positive. Concernant l'ensemble social Corbineau-Desgrange à Bercy, il s'agit d'un ensemble exclusif de la RIVP. C'est un programme de réhabilitation qui s'inscrit dans les principes du développement durable et nous voterons pour. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je suis désolée de vous décevoir, Monsieur SEINGIER. Mais la présidente de la Région Ile-de-France l'a dit très clairement et elle l'a assumé, elle ne finance plus aucune construction de logement social à Paris quel que soit le pourcentage de logement social sur le territoire concerné. Ceci est vrai sur l'ensemble du territoire de la métropole du Grand Paris au prétexte erroné que la métropole aurait la compétence de construire. Elle n'a pas du tout le même budget. Je prendrai un seul exemple dans le 12^e arrondissement. Nous avons un programme de construction de logements de mise à l'abri de femmes victimes de violence pour lequel la Région Ile-de-France avait engagé un financement. Il a été suspendu. Ce n'est pas une contre vérité. Je comprends que ce soit difficile à assumer pour vous mais c'est la réalité. Cela fait plus d'un an qu'elle est en responsabilité. Pour toute l'année 2017, il y a eu 9 logements sociaux financés par la présidente de la Région Ile-de-France dans tout Paris. Il y a bien des endroits à Paris où nous sommes en dessous de 30% de logement social, y compris dans le 12^e arrondissement. Il y a plein de projets que la Région aurait pu financer, y compris pour rééquilibrer au sein du territoire parisien mais elle ne l'a pas fait. Elle est même revenue sur des engagements sur du logement spécifique pour mettre à l'abri des femmes victimes de violence, boulevard Poniatowski. Je lui ai écrit un courrier et j'attends sa réponse avec impatience. Madame SLAMA. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Je vais parler de la Région Ile-de-France puisque cette politique désastreuse sur la question du logement a des conséquences très concrètes sur les habitants du 12^e arrondissement.

S'agissant du droit de préemption, votre intervention révèle une fois encore notre profond désaccord de fond sur ce sujet mais surtout le décalage de votre formation politique avec les préoccupations des Parisiens. La délibération DLH 12-17 de décembre 2014 instaure le droit de préemption urbain renforcé sur 257 immeubles en copropriété, représentant environ 8 000 logements, relevant du fait du parc social. Par cette délibération, la Ville a souhaité poursuivre sa politique d'action foncière volontariste pour produire toujours plus de logements sociaux et cela même dans le diffus, pour préserver la mixité. Le droit de préemption urbain renforcé est un outil sincèrement utile et indispensable qui permet une vraie mixité de palier.

Dans la délibération 2018-2022, la Ville vend le bien rue Cotte au bailleur. La Ville l'a acheté au prix du marché mais elle cède le bien moins cher au bailleur pour lui permettre de créer du logement social.

Pour la délibération DLH 47, l'objet est de préciser la composition de la conférence du logement du département de Paris. Cette conférence aura pour principale mission d'assurer la cohérence de la politique d'attribution des logements sociaux. Cela signifie veiller au respect de la mixité sociale et au relogement des publics prioritaires en adoptant des orientations stratégiques en matière d'attribution des logements et en émettant un avis sur la convention d'attribution signée par l'Etat, la Ville, les bailleurs et les réservataires. Cette conférence du logement sera constituée de trois collèges : un collège de représentants des collectivités locales, un collège des représentants des réservataires, un collège des représentants des usagers et des associations. Cette délibération ne va pas révolutionner la politique du logement à Paris parce que nous faisons déjà de réels efforts dans ce domaine, que ce soit dans l'attribution équitable et transparente des logements mais aussi pour la mixité sociale. Il s'agit d'être plus vigilant sur ceux qui entrent dans les logements et de faire bénéficier un peu plus à tous

du principe d'égalité des chances dans l'accès au parc social en ajustant nos attributions à certains quartiers. C'est une bonne chose de favoriser un levier et de lutter contre le phénomène de ségrégation territoriale. Nous pouvons collectivement nous en réjouir et en être fiers.

Pour la délibération DLH 44, je me réjouis également des projets de réhabilitation Plan Climat. Nous investissons de façon colossale. Le coût global des travaux pour les opérations financées depuis 2014 : plus de 50 millions d'euros sur le 12^e arrondissement. Nous nous en félicitons. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Nous allons procéder au vote. »

Débat organisé autour de la Communication sur la politique du logement et l'habitat dans le 12^e arrondissement.

A Paris, le logement est une priorité de l'action municipale. Le contexte de crise du logement qui touche la Métropole parisienne renforce le choix de mener à Paris et dans le 12^e une politique active, fondée sur le souhait que tous les habitants, qu'ils soient étudiants, jeunes travailleurs, personnes âgées, personnes isolées ou en famille, puissent rester vivre à Paris en trouvant des solutions de logement adaptées à leurs besoins. La politique parisienne du logement est destinée à l'ensemble des habitants. Elle s'adresse aux classes populaires, comme aux classes moyennes et à l'ensemble des forces vives qui ont du mal à se loger à Paris, plus encore en famille, compte tenu de la cherté du parc privé à la location comme à l'achat.

Malgré les contraintes foncières, nous poursuivons nos efforts pour assurer une répartition géographique équilibrée du logement social mais aussi des différentes catégories de logements. Face à la difficulté d'accéder au parc privé, le logement social, rendu plus accessible par les subventions publiques, apparaît comme le logement pour tous : 70 % des Parisiens y sont en effet éligibles de par leurs revenus. La pertinence de l'offre, au regard de la diversité des besoins et des situations familiales, est primordiale. La préservation de la mixité sociale dans notre arrondissement l'est également.

Notre action, qui s'exerce sur l'ensemble de la chaîne du logement, poursuit quatre objectifs : l'augmentation de l'offre de logements ; l'entretien et la rénovation du parc social et des copropriétés privés ; l'accompagnement des résidences sociales et la protection des locataires du parc privé ; l'accompagnement des demandeurs de logement social.

I. Augmenter l'offre de logements en répondant à la diversité des besoins

En 2014, la Maire de Paris a fixé l'objectif inédit de 10 000 logements produits annuellement, dont 7 000 logements sociaux. Dans le 12^e, nous veillons à ce que l'offre de logement se renforce en incluant toutes les catégories de la population et dans le respect des principes de mixité sociale et générationnelle, au sein même de chacun de nos immeubles et quartiers.

Objectifs SRU atteint avec 22% de logements sociaux (13.1% en 2001) ; plus de 3 600 nouveaux logements sociaux produits depuis 2014

Le 12^e arrondissement compte aujourd'hui plus de 14 100 logements sociaux familiaux au sens de la loi SRU (18 500 avec le parc libre des bailleurs sociaux et les logements intermédiaires) et plus de 2 700 logements spécifiques (CHRS, logements foyers, résidences sociales, logements étudiants). **Le taux de logements sociaux dans l'arrondissement est passé de 13.1% en 2001 à 22% aujourd'hui.** L'objectif est désormais d'atteindre 25% en 2025, conformément au nouveau seuil légal fixé par la loi du 18 janvier 2013.

Entre 2001 et 2014, 5 586 logements sociaux avaient été créés dans le 12^e arrondissement. **Depuis 2014, plus de 3 600 nouveaux logements sociaux ont été produits**, accessibles à une large catégorie de population, des Parisiens disposant des ressources les plus modestes aux Parisiens composant la classe moyenne.

De nombreux nouveaux logements pour tous attendus dans les grands projets d'aménagement

Notre arrondissement est concerné par plusieurs grands projets d'aménagement. Ces projets d'envergure, pensés dans le respect des équilibres, soutiennent la construction d'une offre variée et équilibrée de nouveaux logements répondant aux besoins des habitants du 12^e arrondissement : sociaux, intermédiaires et en accession à la propriété. **Plus de 5 000 nouveaux logements sont ainsi programmés.**

Le projet d'aménagement de la **Caserne de Reuilly** prévoit la création de 600 logements, pour moitié sociaux, destinés en partie aux étudiants. La programmation intègre en outre 20% de logements à loyers maîtrisés et 30% de logements locatifs à loyer libre encadré. Les travaux de construction ont démarré en 2017 pour de premières livraisons en 2019. Le projet intègre également la livraison d'une crèche, d'un grand jardin et de commerces. Sur le **site Debergue**, nous accompagnons Logis Transports, filiale de la RATP, dans la perspective d'améliorer le cadre de vie des habitants par le renforcement de la présence d'espaces verts, tout en créant sur le site 2 bâtiments abritant 91 logements, sociaux et intermédiaires, et une crèche. Les premiers travaux sont attendus en 2018. 600 autres logements seront construits dans le cadre du projet **Gare de Lyon - Daumesnil**, dont 60% de logements sociaux et 20% de logements intermédiaires, avec de premiers travaux de démolition programmés en 2018. Sur le site de **Bercy Charenton** enfin, environ 4 000 nouveaux logements verront le jour.

Cet effort de production s'accompagne d'une attention particulière quant aux pratiques de construction employées et aux performances visées sur le plan énergétique pour les nouveaux bâtiments construits. Ces **exigences environnementales renforcées, en faveur d'un habitat durable**, s'inscrivent pleinement dans le cadre du Plan Climat Énergie de la ville de Paris.

Diversifier les programmes de logement en faveur des publics spécifiques

Nous nous attachons dans le même temps à développer la production de logement destinés à des publics spécifiques, afin qu'aucune catégorie de la population ne soit exclue de notre territoire.

Pour les séniors

L'année 2017 a vu la **réouverture de l'EHPAD Ma Maison, géré par La congrégation des Petites Sœurs des Pauvres**, établissement de 98 chambres dont 60 à destination de seniors aux faibles ressources, suite à la démolition-reconstruction du bâtiment, permettant de meilleures conditions d'accueil.

Nous inaugurerons, en 2018, la multi-structure « Catherine Labouré » au 75-79 rue de Reuilly, associant sur un même site le centre de stabilisation Séraphine de Senlis destiné aux femmes sans-abri vieillissantes de 34 places, la résidence autonomie Rosalie Rendu de 28 logements pour personnes âgées autonomes et l'EHPAD reconstruit de

96 places auxquelles vient s'ajouter une unité de 10 places dédiée aux jeunes seniors atteints de la maladie d'Alzheimer. Le site accueille également une crèche associative de 34 places.

A l'image du **projet de résidence intergénérationnelle de 90 logements destinés aux jeunes actifs et personnes âgées programmé avec Paris Habitat dans le cadre de l'opération Charenton-Meuniers**, le développement de la mixité générationnelle à l'échelle locale constitue un enjeu fort de cohésion dans nos quartiers.

Pour les étudiants

Nous nous efforçons également, depuis le début de la mandature, de combler le déficit en logements étudiants de l'arrondissement, enjeu d'autant plus important dans la perspective de l'ouverture du nouveau Campus Nation de l'Université Sorbonne-Nouvelle à la rentrée 2019. **63 nouveaux logements étudiants ont été créés depuis 2014, suite à la livraison de la résidence des Diaconesses.**

Avenue Courteline, un projet porté par Logis-Transport donnera lieu à la livraison début 2020 d'une résidence de **150 logements dans le cadre du GRPU de la Porte de Vincennes**, tandis que **140 autres logements étudiants sont programmés dans le cadre du projet de la Caserne de Reuilly.**

Pour les jeunes travailleurs

Pour répondre à la demande des jeunes travailleurs, 92 logements ont été livrés dans le cadre du nouveau foyer situé **45 avenue du général Michel Bizot** et **65 places nouvelles ont été créées dans la résidence sociale Parme Françoise d'Eaubonne (sur le site Charolais-Rotonde)**, qui accueillait déjà 210 personnes.

Pour les personnes en situation de handicap

L'offre de logements spécifiques destinés aux personnes en situation de handicap psychique ou mental a été renforcée avec l'ouverture de **deux foyers : La Planchette au 232 rue de Charenton (23 places) et Louise Dumonteil au 25/27 rue Mousset-Robert (35 places).**

Pour les personnes en situation de précarité

Plusieurs projets de résidences sociales de type « pension de famille » ont été livrés ou sont encore en cours dans l'arrondissement, pour offrir aux personnes en grande exclusion, fortement désocialisées et isolées, un cadre proche des conditions du logement autonome avec néanmoins un accompagnement renforcé. En 2014, au **51 rue Baron Le Roy, une résidence de type pension de famille de 32 logements** gérée par le CASP a ainsi été ouverte. La transformation initiée, avec Résidences Sociales de France et Le Richemont, de deux hôtels meublés au 9 rue d'Aligre et au 17 rue de Prague permettra la livraison de **deux nouvelles pensions de famille, de 33 et 24 places, qui seront gérées par le CASP et Le Richemont.**

Recours au droit de préemption

Les opportunités de préempter des logements privés dans les zones déficitaires en logement social sont saisies à chaque occasion. **Depuis 2014, 9 adresses ont été préemptées par la Ville de Paris dans le 12^e arrondissement.**

Le développement des opérations de conventionnement

Dans le 12^e arrondissement, plusieurs opérations de conventionnement sont engagées pour intégrer dans le parc social des logements relevant du parc libre des bailleurs sociaux. Ce sont ainsi **plus de 2 400 logements qui ont été ou seront convertis dans les années à venir en logement social**, dans le respect des situations économiques et sociales des locataires en place. Une part significative des locataires concernés par ces

opérations, aux ressources inférieures aux plafonds PLUS ou PLAI, voient leurs loyers diminuer. Par ailleurs, le conventionnement déclenche des financements permettant de programmer d'importantes opérations de réhabilitation, nécessaires et très attendues par les locataires.

Encadrement des locations meublées touristiques

Considérant comme essentielle la préservation de la fonction résidentielle du parc de logements privés parisiens, nous soutenons les **mesures d'encadrement des pratiques de location de meublés touristiques prises par la Ville de Paris, effectives à compter de cette année.**

II. La rénovation du parc social et des copropriétés privées

L'entretien et la réhabilitation du parc social existant, comme la lutte contre l'insalubrité dans le parc privé et l'accompagnement des copropriétés désireuses d'engager des opérations Plan Climat, sont une autre priorité de la mandature dans l'objectif de garantir un cadre de vie de qualité aux habitants.

Près de la moitié du patrimoine social concerné par une opération Plan-Climat ou de réhabilitation

D'importantes opérations de réhabilitation du patrimoine social existant ont été conduites ou sont en cours dans l'arrondissement. De réelles améliorations, tant thermiques qu'acoustiques et esthétiques sont constatées pour les bâtiments concernés. Si l'on ajoute aux réhabilitations engagées dans le parc social existant, celles financées dans le cadre des programmes de conventionnement, **c'est le cadre de vie et la qualité de l'habitat de près de la moitié des logements du parc social du 12^e qui se voient améliorés sous la mandature, soit environ 6 000 logements.**

Engager la rénovation thermique des immeubles les plus énergivores du parc social

Les opérations de rénovation thermique des immeubles menées par les bailleurs sociaux avec le soutien de la Ville contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique au service du développement durable, dans un contexte où le secteur résidentiel représente environ 35% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire parisien. Elles offrent parallèlement un vrai bénéfice aux locataires qui voient le confort de leur logement s'améliorer et le poids de leur facture énergétique se réduire. Compte tenu de l'ampleur de ces projets, nous veillons, en lien avec les bailleurs, à ce qu'ils soient menés en concertation étroite avec les locataires, au travers d'ateliers de co-construction, de permanences ou de réunions publiques organisés au fil de leur avancement. Ces opérations s'accompagnent le plus souvent d'un réaménagement des espaces extérieurs, du renforcement de la présence d'espaces verts et de projets de résidentialisation pour sécuriser les immeubles.

Plus de 4 000 logements sociaux familiaux ont été réhabilités ou doivent faire l'objet d'une opération de réhabilitation :

- Trois ensembles de résidences - **groupe Porte de Vincennes gérés par Efidis, immeubles situés rue Elie Faure de la RIVP et groupe Erard Charenton de Paris Habitat** - bénéficient d'améliorations thermiques sensibles, depuis l'achèvement en 2016 des travaux de réhabilitation qui y ont été menés.

- De nombreux autres projets de réhabilitation Plan Climat Energie sont en voie de réalisation, parmi lesquels ceux des groupes « **Erard Rozanoff** » (Paris Habitat), « **Hénard-Vivaldi-Daumesnil** » et « **Hillairet-Hénard-Riesner** » (RIVP) dans le quartier Jardin de Reuilly. Avec les logements Erard Charenton, c'est plus d'un millier de logements au sein de ce quartier qui est concerné. 1 000 autres logements, situés dans

le quartier de la vallée de Fécamp, principalement ceux des groupes « **Charenton-Meuniers** » et « **Contenot Decaen** » bénéficieront également d'opérations de réhabilitation pilotées par Paris Habitat. Sur les quartiers Bel Air nord et Bel Air sud, sont visés les 1 000 logements des résidences « **Montera Gabon** » et « **Fécamp-Edouard Robert** » (Paris Habitat) et du groupe dit « **Saint Mandé** », situé rues Changarnier et Lamoricière (RIVP). Une opération Plan Climat d'envergure est également engagée par Paris Habitat au **107 Reuilly**, qui abrite 545 logements.

Par ailleurs, depuis 2014, les **344 logements étudiants de la résidence Cîteaux** et les **210 logements de la résidence sociale Parme Françoise d'Eaubonne** ont bénéficié de la réalisation d'opérations de réhabilitation.

Réhabiliter les résidences dans le cadre des programmes de conventionnement

Les programmes de conventionnement des logements du parc libre des bailleurs sociaux constituent un levier de financement des projets de réhabilitation. A partir de 2018 par exemple, l'**ensemble immobilier conventionné « Porte Dorée » de Paris Habitat** fera l'objet de travaux d'envergure dans le respect des orientations fixées par le Plan Climat Énergie de la Ville de Paris. Cette opération est particulièrement emblématique des moyens déployés dans l'arrondissement pour y améliorer de manière sensible le cadre de vie. Elle concernera en effet **1 184 logements et 23 locaux commerciaux en rez-de-chaussée, répartis dans 8 bâtiments distincts.**

Eco-Rénovons Paris pour encourager la réhabilitation des copropriétés privées : déjà 20 projets

Nous souhaitons également donner les moyens aux résidents du parc privé de mener des opérations de réhabilitation dans leurs immeubles. Suite au lancement en 2016 du programme « Eco-Rénovons Paris : objectif 1000 immeubles » par la Mairie de Paris, **près de 20 copropriétés lauréates du 12^e arrondissement, représentant plus de 1 400 logements**, bénéficient aujourd'hui d'un accompagnement technique et financier dans leurs projets. Citons à cet égard l'ensemble de 5 bâtiments situé au 117 rue du général Michel Bizot, entré en phase travaux à l'été 2017. A l'issue de cette opération, ses copropriétaires bénéficieront d'une réduction des charges énergétique de l'ordre de 47%.

Poursuivre la lutte contre l'insalubrité

Les actions engagées en matière de résorption de l'habitat insalubre se poursuivent en lien avec la SOREQA et le Service technique de l'habitat de la Ville de Paris. **41 adresses ont fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité depuis 2015.**

III. L'accompagnement des résidences sociales et la protection les locataires du parc privé

Pour répondre aux attentes des locataires et contribuer au vivre-ensemble dans les grandes résidences sociales de l'arrondissement, nous avons créé dès 2014 des Comités locaux de l'habitat. Les locataires du parc privé sont également accompagnés et protégés.

5 Comités Locaux de l'Habitat

Afin d'agir efficacement sur les conditions d'habitat, entendues au sens large, nous avons souhaité expérimenter depuis 2014 de nouvelles formes de médiation collective et transversale avec les locataires du parc social. **Les Comités Locaux de l'Habitat permettent des échanges réguliers, à l'échelle d'une résidence, sous l'égide de la**

Mairie d'arrondissement, entre les locataires et leur bailleur, mais également avec l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et culturels (police, services sociaux, écoles, centres d'animation, etc.). A ce jour, **cinq résidences sont concernées : Villiot-Râpée, Erard-Charenton, Lamoricière-Carnot, square Contenot et 107 Reuilly**. Ces échanges ont notamment permis d'aborder des problématiques de gestion locative, de tranquillité et de vivre ensemble.

Lutte contre les incivilités dans le parc social

La Mairie du 12^e soutient l'expérimentation menée par Paris Habitat, visant à lutter contre les incivilités constatées dans son parc social. Mise en place cette année, celle-ci consiste à **assermenter plus de 100 agents de proximité dont 10 dans le 12^e (gardiens d'immeubles ou chefs d'agence) afin qu'ils verbalisent les locataires commettant des infractions portant atteinte aux propriétés concernées.**

La protection des locataires du parc privé contre les ventes à la découpe

Depuis 2015, plusieurs projets de ventes à la découpe dans l'arrondissement ont constitué des menaces pour le maintien des habitants dans leur logement. Lorsque ces opérations impliquent des ménages modestes, il importe pour la Ville de Paris et la Mairie du 12^e qu'un accord soit conclu avec les bailleurs institutionnels concernés, prévoyant que les départs des locataires ne se fassent que volontairement et au fil de l'eau, lorsque ceux-ci souhaitent mettre fin à leur bail. Les locataires des **résidences Taine-Reuilly et Pommard** ont ainsi pu bénéficier de cet accompagnement. Une attention particulière est aujourd'hui portée au projet de vente à la découpe de l'immeuble situé au **131 avenue Daumesnil**.

L'encadrement des loyers du parc privé

L'encadrement des loyers, mis en place à Paris en 2015, a permis de contenir leur augmentation à 1%, contre une augmentation moyenne annuelle de 8 à 11% avant cette mesure. Suite à la décision du Tribunal administratif du 28 novembre 2017 l'invalidant, la Mairie du 12^e a émis le vœu en Conseil d'arrondissement que ce dispositif soit sécurisé juridiquement pour en assurer la pérennité et qu'il soit étendu à l'échelle métropolitaine.

IV. Accompagner les demandeurs de logement social, dans le respect du principe d'équité

Le 12^e arrondissement ne compte pas moins de **10 700 demandeurs de logement social**, résidant dans l'arrondissement. La Mairie d'arrondissement s'attache à organiser la possibilité pour ceux qui le souhaitent d'être accompagné, qu'il s'agisse d'effectuer une première demande ou un renouvellement. Depuis 2014, les dispositions garantissant une totale transparence et une parfaite équité dans les désignations effectuées sur le contingent de logement de la Mairie du 12^e ont été encore renforcées. Il faut noter parallèlement que ce contingent reste très limité (une centaine de logements par an).

20 000 visites annuelles au RILHA

Près de 20 000 visites ont été enregistrées annuellement depuis 2015 au Relais Information Logement Habitat (RILHa), présent au rez-de-chaussée de la Mairie d'arrondissement. Le RILHa informe, accompagne et conseille les demandeurs accueillis. Environ 10% de l'ensemble des visites satisfaites en 2016 à Paris l'ont été dans notre arrondissement. Afin d'améliorer les conditions d'accueil, les agents du RILHa reçoivent désormais durant une journée par semaine les demandeurs sur rendez-vous.

Des réunions thématiques d'échange et d'information ouvertes à tous

Depuis septembre 2016, les élus d'arrondissement ne reçoivent plus individuellement les demandeurs de logement. La décision de mettre fin aux permanences logement que tenaient jusque-là les élus a été prise dans un souci de cohérence par rapport aux principes de transparence et d'équité caractérisant la politique de désignation mise en place depuis 2014.

Néanmoins, la Mairie du 12^e a souhaité imaginer d'autres formes d'accompagnement et de dialogue avec les demandeurs de logement, qui demeure nécessaires du fait de la complexité du système d'attribution des logements sociaux, liée à la pluralité des organismes réservataires et des plafonds de ressources. Ces nouvelles formes d'accompagnement reposent sur la mobilisation des élus comme des professionnels. Ainsi, **en octobre 2017, a été organisée la première réunion publique d'information et d'échanges**, en présence des bailleurs sociaux, qui a réuni des résidents du parc social désireux de changer de logement. Compte tenu de l'intérêt suscité par ce premier échange collectif, l'expérience sera renouvelée en février 2018 sur une nouvelle thématique.

Une méthode d'attribution des logements du contingent municipal fondée sur la transparence et l'équité

Considérant comme primordial le respect des principes de transparence et d'équité s'attachant aux procédures de sélection des candidats à un logement social, la Mairie du 12^e arrondissement a fait de **l'anonymisation des dossiers** et du **recours au système de cotation** pour leur sélection initiale, les fondements de l'action de sa **Commission de désignation pluraliste**. Celle-ci associe aux côtés des élus de la majorité et de l'opposition, des représentants associatifs et des services sociaux.

La cotation, mise en place par la Ville de Paris, est basée sur une grille de points attribués en fonction de la situation des demandeurs selon 25 critères (conditions d'occupation du logement, motifs et ancienneté de la demande, lien avec Paris, etc.) qui permet de hiérarchiser les demandes les plus prioritaires, sans pour autant en déshumaniser le traitement.

Les désignations effectuées par la Commission du 12^e ont donné lieu à la signature de **94 baux en 2017** (104 en 2016), pour des logements principalement de catégories PLUS et PLS. A l'échelle du contingent parisien, 227 logements ont été attribués dans le 12^e au cours de l'année 2017.

L'expérimentation LOC'Annonces

Le lancement de l'expérimentation LOC'Annonces en 2015 représente par ailleurs une réelle innovation, permettant aux demandeurs d'accéder à une partie de l'offre des logements vacants du parc social et intermédiaire et de pouvoir y candidater. Le 12^e est partie prenante de cette expérimentation puisque **74 logements situés dans l'arrondissement ont été mis en ligne sur le site parisien consacré à ce dispositif**.

Action en faveur de l'augmentation du nombre de mutations

S'agissant des demandes de mutation, la commission de désignation du 12^e réserve une partie des logements de son contingent aux locataires du parc social, qui représentent 20% des demandeurs de l'arrondissement. Cette pratique a pour effet d'accroître le nombre de mutations, en offrant la possibilité aux locataires d'emménager dans des logements ne relevant pas de leurs bailleurs d'origine. Cette action s'inscrit dans le cadre de la Charte parisienne des mutations, à travers laquelle la Ville de Paris s'engage à réserver un quart des logements de son contingent aux mutations.

- DLH 20180047 : *Composition de la conférence du logement.*

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 6 voix :

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-004 AVIS)

- DLH 20180044 : Réalisation 9-11-15, rue Corbineau et 9-11-12-14-15-16, rue Desgrange (12^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-005 AVIS)

- DU 20180022 : Cession à AXIMO de 20 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser 11 logements sociaux (12^e, 15^e, 17^e, 19^e et 20^e).

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-006 AVIS)

Q122018-001 : Question orale rattachée à la Communication sur la politique du logement et de l'habitat dans le 12^e arrondissement, posée par Valérie MONTANDON, relative au dispositif de gardiens assermentés.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, rapporteure :

En décembre dernier, Monsieur BROSSAT, adjoint à la Maire de Paris en charge du logement, a annoncé que des gardiens assermentés pourront désormais verbaliser dans les résidences gérées par les bailleurs sociaux.

Depuis le 1^{er} janvier, une centaine de gardiens d'immeubles volontaires ayant bénéficié d'une formation peuvent dresser des PV en cas de dégradation des parties communes, dépôt d'ordures sauvage ou encore pour des nuisances sonores, dans la propriété dont ils ont la garde.

Depuis 2012, des vœux ou des propositions émanant de notre groupe relatifs à la création d'agents assermentés pour dresser des PV afin de faire respecter le règlement intérieur dans les résidences avait été repoussés par la majorité. Pas plus tard que lors du dernier débat sur le contrat de prévention et de sécurité, le 12 septembre 2016, nous rappelions que la formation du concierge évoquée dans le CPS était une avancée, mais que les bailleurs sociaux devaient aussi leur donner du pouvoir de verbalisation pour les infractions au règlement intérieur. Nous nous réjouissons que la majorité prenne enfin conscience de la situation, après de multiples alertes lancées depuis des années par notre groupe.

Madame la Maire, êtes-vous en mesure de nous communiquer la liste des logements sociaux du 12^e arrondissement concernés par la mise en place de ce nouveau dispositif ?

Par ailleurs, nous espérons qu'après cette période d'expérimentation, si elle s'avère concluante, vous défendrez un élargissement aux résidences du parc social du 12^e arrondissement également concernées par ces incivilités.

Je vous remercie

- DFPE 20180022 : Subvention et convention (2.257.200 euros) avec l'association "ABC Puériculture" (16^e) pour la création de la structure multi accueil Saint-Antoine (12^e).

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je suis intervenu en mai 2017 au Conseil de Paris au sujet de ce bâtiment situé au 24/26 rue de Cîteaux dans l'hôpital Saint-Antoine qui était jusqu'à présent un centre de loisirs de l'AP-HP. Les agents de l'AP-HP nous ont interpellés. J'ai donc posé une question d'actualité à la Maire de Paris sur la disparition progressive au sein de l'AP-HP de nombreux dispositifs en lien avec les familles, notamment ce centre de loisirs qui était adapté aux horaires décalés du personnel infirmier et médical. Certaines infirmières arrivent très tôt à l'hôpital. Le centre de loisirs accueillait les enfants très tôt et proposait des activités adaptées dans la journée.

Il me semblait que nous avions une possibilité d'entente avec l'AP-HP car tout cela est lié à un conventionnement adopté entre la Ville de Paris et l'AP-HP. D'ailleurs, le groupe communiste s'y était opposé en argumentant qu'il était hors de question de réduire dans les hôpitaux de Paris des espaces au détriment de projets de santé, malheureusement valorisés pour d'autres activités. En l'occurrence, l'AP-HP s'est dessaisie de ce centre de loisirs. Nous aurions pu réaliser à la fois un centre de loisirs adapté et une crèche. Ce projet présente une crèche de 99 berceaux, ce qui me paraît beaucoup. Jusqu'à présent, nous avons des crèches de 60 ou 70 berceaux. Il s'agit d'une crèche associative, publique mais la Ville de Paris donne une subvention de 2 257 200 euros soit 56% de l'investissement, ce qui nous permet de réserver des places sur le contingent Ville. Je m'étonne que nous n'ayons pas pu arriver à un accord qui maintienne un centre de loisirs et offre une nouvelle crèche. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ de nous permettre de parler de ce beau projet. Madame MARQUIS. »

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Cher collègue, j'ai relevé plusieurs inexactitudes. Tout d'abord, ce lieu n'était pas un centre de loisirs. Les infirmières se formaient dans ce lieu mais elles sont parties à l'hôpital Rothschild. Le centre de loisirs que vous plébiscitez n'accueillait que 15 familles. Il a été proposé aux familles parisiennes de pouvoir accéder au centre de loisirs de la ville. 15 familles par rapport à 99 enfants qui vont pouvoir être accueillis dans ce lieu. La priorité pour moi, c'est la petite enfance et le fait que des couples puissent reprendre leur emploi. Cette crèche va accueillir 30% de places à vocation d'insertion professionnelle. Les familles en recherche d'emploi ou dans un cycle de formation auront un accueil spécifique pour retrouver un emploi. Il s'agit d'un très beau projet.

Par ailleurs, les berceaux ne seront pas partagés entre l'AP-HP et la Ville mais toutes ces places iront uniquement à des Parisiens car l'AP-HP a déjà une crèche. Cette crèche accueillera des enfants du 12^e et du 11^e arrondissement. Dans le 12^e arrondissement, nous avons déjà des crèches de 99 berceaux, à Picpus et à Pommard. Elles fonctionnent très bien. Il faudra que vous vous penchiez sur le geste architectural de cette structure. Tous les espaces ont été prévus pour que l'accueil soit d'une très grande qualité : un grand espace extérieur, un jardin où étudier la biodiversité. A Pommard, la structure

est sur plusieurs étages et accueille 99 enfants mais nous n'en avons pas l'impression car les espaces sont totalement adaptés. ABC Puériculture, ce sont plusieurs crèches dans l'arrondissement qui fonctionnent très bien. Il y a les crèches d'appartement avec des horaires décalés. Cette structure proposera également des horaires plus larges entre 8 heures et 19 heures pour le bénéfice de tous les parents. Cette structure est attendue parce que nous sommes toujours dans un quartier déficitaire. A la Caserne de Reuilly, nous allons ouvrir une crèche de 66 berceaux mais comme il y aura des logements, il n'y a déjà pas assez de places. Nous devrions être heureux qu'une structure d'une telle taille puisse ouvrir. Dans notre engagement de mandature, nous souhaitons avoir 500 places et nous en aurons 566, notamment grâce à ce projet. Pour le centre d'animation, pour Lariboisière, je sais qu'il y a eu un accord, l'AP-HP n'a pas souhaité faire cet accord car cela touchait 14 familles. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame MARQUIS pour ces précisions qui montrent que nous privilégions les familles du 12^e arrondissement qui sont nombreuses et heureuses de pouvoir bénéficier d'un mode de garde pour leurs enfants. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-007 AVIS)

- **DELIBERATION (12-2018-003)** : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, dans le jardin Debergue - Rendez-vous au 30, rue du Rendez-vous (12^e). - Autorisation de la signature de la convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin partagé avec l'association "L'Écho des Autres".

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Le projet de l'association est très ambitieux. L'association souhaite cultiver le jardin dans le respect de l'environnement, a la volonté de jardiner en lien avec de nombreux acteurs du quartier comme l'école Marsoulan, le centre de loisirs, les associations de parents d'élèves, les associations de commerçants etc.

Je m'interroge sur la parcelle. Elle est assez petite et déjà utilisée par l'école Marsoulan. Est-ce vraiment la même parcelle ? Est-ce que toutes ces associations pourront en effet bénéficier de cette installation ?

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Madame HONORE pour vous répondre. »

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Je comprends votre étonnement mais ce qui caractérisait cette parcelle est qu'elle était peu cultivée. Peu de personnes venaient. Il s'agissait d'un jardin pédagogique. Autour de parents d'élèves qui ont l'âme du jardinage se regroupent d'autres parents, d'autres habitants du quartier qui constituent une association et qui veulent montrer leur implication à s'ouvrir à tous. Malheureusement, nous avons eu l'occasion dans cette assemblée d'avoir le reproche inverse. Des habitants reprochaient qu'un terrain leur ait été retiré, un terrain réservé à une association de locataires, parce qu'il s'ouvrirait aux autres. Et vous vous étonnez du contraire. Ils montrent leur volonté d'ouverture. Evidemment, tout le monde ne va pas venir ensemble. Comme dans tout jardin partagé, il y a un nombre limité de participants. Des personnes sont enthousiastes au début puis se retirent. Il y a une liste d'attente. Je crois qu'il ne faut pas vous offusquer de cette liste qui montre la volonté de l'association de s'ouvrir au quartier. La surface est de 240 m² et va être réaménagée, ce qui donnera probablement la possibilité de donner accès à plus de jardiniers. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame HONORE. Par ailleurs, Madame MONTANDON, je ne doute pas que si nous parvenons à mener à bien notre projet d'extension du jardin de 2 500 m², nous pourrions à nouveau identifier des surfaces de jardins partagés. Si tous les bénévoles des associations ne parviennent pas à planter leurs tomates et leurs salades, nous pourrions leur donner une superficie supplémentaire dans le nouveau jardin Debergue qui va doubler sa surface très vite je l'espère. »

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

04 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-008)

- **DEVE 20180038** : *Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 relatif au "Printemps des Cimetières.*

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je vous invite à une petite promenade si vous aimez comme moi aller au Louvre et que vous aimez les salles consacrées au Gisant, vous verrez qu'il y a près de la cour de Marly, un grand squelette en bois, qui était situé dans le cimetière des Innocents, qui illustre la danse macabre. La danse macabre est une forme artistique du début du XV^{ème} siècle qui permettait de se moquer de la mort et qui était exposée dans les cimetières. Les cimetières ont toujours été des lieux de promenade populaires et d'art, bien avant le XIX^{ème} siècle contrairement à ce qu'une lecture un peu trop rapide de l'exposé des motifs pourrait faire croire puisqu'on nous parle d'une nouvelle ère après la Révolution Française de l'appréhension des cimetières. C'est plus fort que moi lorsqu'on veut faire commencer l'Histoire de France à la Révolution Française, je m'exprime. Il y a toujours eu des choses dans les cimetières. Depuis le XII^{ème} siècle, les fêtes païennes y ont été proscrites pour favoriser le recueillement et le respect des défunts. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y ait plus de vie ni d'inventivité artistique. Je tenais à faire cette précision car nous allons voter pour cette délibération. Toutefois, nous serons vigilants sur le type de projets appelés suite à cette communication. Nous serons vigilants sur la gratuité mais je pense que cela va de soi. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je ne sais pas si cela justifie que Madame KOMITES confirme que l'Histoire de France ne commence pas à la Révolution Française, nous sommes tous d'accord. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Je confirme et je vous rassure, Monsieur SEINGIER, sur la gratuité ainsi que sur l'œil extrêmement vigilant que nous aurons sur les différents projets qui seront déposés dans le cadre de cet appel à projets. Nous verrons son lancement cette année. Le souhait est de permettre aux Parisiens qui aujourd'hui ne vont pas forcément dans ces cimetières, de découvrir ou de redécouvrir ces espaces et les inciter à connaître le patrimoine, et la richesse de l'histoire. Je signale également que ce sont des lieux de protection de la biodiversité très importants. »

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Je ramène la démarche au niveau du 12^e arrondissement puisque le cimetière de Bercy est concerné. Ce sont 6 100 m² de cimetière. Je ne connais pas le pourcentage d'espaces verts. Mais nous allons gagner une surface d'espace vert pour le 12^e arrondissement. C'est un lieu de recueillement. Ce ne sont pas forcément des danses macabres qui se produiront lors des animations mais nous pouvons nous féliciter de cette invitation à fréquenter des lieux de recueillement. C'est une façon de se souvenir que le jardin est un lieu de calme et d'apaisement. Merci, Madame KOMITES pour cette démarche. »

Pas de vote

- **DEVE 20180044** : *Convention d'occupation précaire du domaine public avec le Conseil départemental du Val-de-Marne, pour l'occupation provisoire du cours des Maréchaux, dans le bois de Vincennes, à Paris 12^e arrondissement.*

M. Christophe NADJOWSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Je salue le fait que cette délibération illustre le travail mené à l'échelle métropolitaine entre Paris et d'autres collectivités d'Ile-de-France. Cette délibération va permettre d'accueillir et de loger des collégiens de Vincennes pendant deux ans. Il était logique et légitime qu'à partir du moment où il y avait une difficulté pour reloger ces collégiens sur la commune de Vincennes, que nous puissions les accueillir dans le 12^e arrondissement, en l'occurrence le cours des Maréchaux, à l'orée du bois. Je salue ce travail qui démontre que Paris n'est pas fermée vis-à-vis de ses voisins et ouverte à travailler en coopération, et à accueillir des Franciliens pour le bien commun.

Nous sommes sur un espace boisé classé. Il faudra que les aménagements tiennent compte d'un certain nombre de préconisations même si ce sont des aménagements temporaires. Il faudra remettre le site en état à l'issue de cette occupation temporaire. Cela permettra peut-être de réfléchir à un projet de réaménagement du cours des Maréchaux à l'issue de cette période. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur NAJDOVSKI d'avoir souligné notre collaboration avec nos collègues du Val de Marne. Monsieur TOUZET. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur NAJDOVSKI pour cette intervention. La préoccupation métropolitaine est nôtre. C'est pourquoi, nous vous invitons à approuver cette délibération. L'an dernier, des études ont révélé une pollution liée à une ancienne activité industrielle dans ce collège public de Vincennes. Par précaution, l'ARS a fermé l'établissement scolaire. Il ne pourra rouvrir qu'après des travaux de dépollution qui vont durer jusqu'en 2020. Actuellement, les collégiens sont hébergés provisoirement dans des établissements à Saint-Mandé et à Saint-Maure mais ces solutions ne pourront durer que jusqu'à la fin de l'année scolaire. Une solution a été explorée à Vitry mais le temps de trajet était trop long. Vincennes a sollicité Paris pour une relocalisation temporaire. Le cours des Maréchaux a l'intérêt de la proximité par rapport à Vincennes, d'avoir une disponibilité foncière et un réseau qui facilite l'implantation de bâtiments provisoires.

Cela s'est fait à deux conditions. La prise en charge financière par le département du Val de Marne. Mais la condition était aussi le caractère provisoire strictement limitée à la période des travaux. C'était une condition *sine qua none* pour la commission des sites qui vient d'approuver ce projet.

C'est au nom de cette solidarité métropolitaine que nous travaillons sur un projet de collège actuellement avec la Ville de Charenton. Dans le projet urbain de Bercy-Charenton, il est prévu la construction d'un nouveau collège de 20 divisions sur le site correspondant actuellement à la Place du Cardinal Lavignerie. Il s'agit de répondre au futur besoin en établissements scolaires secondaires en raison des futurs nouveaux habitants dans ce quartier. Du côté de Charenton, la Ville prévoit également à terme une petite augmentation de la population sur son secteur de l'autre côté du périphérique. Mais elle n'a pas de projet de nouveau collège et il semble qu'il ne soit

pas possible d'étendre son collège existant. La Ville de Charenton souhaiterait que ce nouveau collège prévu à Paris puisse accueillir une centaine de collégiens, ce qui impliquerait de passer de 20 à 24 divisions. Actuellement, une réflexion s'engage entre la Ville de Paris, la Mairie du 12^e arrondissement, la Mairie de Charenton, le département du Val de Marne avec les académies de Paris et de Créteil. Pour l'instant, aucune opposition de principe de part et d'autres mais beaucoup de questions nouvelles. Ce serait un type de collège complètement nouveau, inter-académique, interdépartemental. C'est ce genre de dynamique qu'il faut que nous arrivions à développer à l'échelle métropolitaine dans une logique de solidarité métropolitaine. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Le maire de Charenton est intéressé à ce que le projet Bercy-Charenton puisse voir le jour. Pour scolariser ses collégiens, il aura besoin que ce projet se fasse. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 2 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-009 AVIS)

- **DFPE 20180021** : *Création ou reconstruction-extension de quatre équipements de petite enfance - demandes de subventions (5.716.600 euros maximum) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.*

(DELIB 12-2018-010 AVIS)

- **DFPE 20180037** : *Réalisation d'un multi-accueil de 66 places 45 rue des Meuniers (12^e) - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Paris Habitat.*

(DELIB 12-2018-011 AVIS)

- **DFPE 20180003** : *Concilier vie familiale, vie professionnelle - Subventions (169.000 euros) à trois associations dont une avec avenant à convention pour leurs actions (9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e et 20^e).*

(DELIB 12-2018-012 AVIS)

- **DEVE 20180034** : *Autorisation de financement de travaux du jardin partagé situé dans le jardin Debergue - Rendez-vous (12^e) et communication sur la signature de la convention avec l'association "L'écho des autres".*

(DELIB 12-2018-013 AVIS)

- **DEVE 20180024** : *Lancement d'un appel à projets ruchers dans les jardins et les cimetières - autorisation de signer les demandes d'autorisation d'urbanisme/ Budget participatif 2016 "+ de nature en ville".*

(DELIB 12-2018-014 AVIS)

- **DASES 20180004** : *Locaux 13, impasse Tourneux (12^e) - Fixation du loyer pour la mise à disposition des locaux avec l'association "JEUNESSE FEU VERT".*

(DELIB 12-2018-015 AVIS)

- **DJS 20180106** : *Carrières hippiques de la Plaine Saint-Hubert (12^e) - Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public avec l'association Plaine Saint-Hubert.*

(DELIB 12-2018-016 AVIS)

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du conseil d'arrondissement :

2018 DASCO 1-G : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (205 471 euros), subventions (12 666 euros), et subventions pour travaux (155 862 euros).

- VCEU 122018-001 : Vœu à la Maire de Paris, relatif au déploiement du nouveau Vélib', déposé par les élus du groupe UDI-MoDem.

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Ce vœu reprend l'esprit de celui déposé en novembre dernier qui demandait la prolongation gratuite de six mois de l'abonnement pour tous les abonnés ayant à subir une détérioration du service Vélib'. La majorité municipale du 12^e arrondissement avait voté contre ce vœu à l'unanimité. Or, en conseil d'arrondissement, quelques jours plus tard, la Ville a repris le contenu de ce vœu demandant que soit étudiée la mise en place d'une compensation pour les abonnés annuels de Vélib'. Depuis des compensations ont été votées par le syndicat Vélib' que vous présidez Madame la Maire. Nous nous en réjouissons et ce vœu en demande encore plus.

Ce vœu réitère la demande d'une prolongation gratuite des abonnements pour six mois et ajoute que soit proposée une prolongation de la remise de 50% sur les mensualités d'avril et des mois suivants jusqu'à ce que le service soit totalement opérationnel. Nous devons tout faire pour maintenir l'attractivité et le réflexe Vélib' pour les Parisiens. La prise en compte de façon réaliste des désagréments subis y participe. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. »

- VCEU 122018-001 : Vœu à la Maire de Paris, relatif au déploiement du nouveau Vélib', déposé par les élus du groupe UDI-MoDem.

Considérant que le service Vélib' compte actuellement 300 000 abonnés et a permis d'effectuer environ 340 millions de déplacements entre 2007 et 2017 ;

Considérant que la Ville de Paris a décidé en décembre 2016 d'abandonner la gestion de Vélib' au profit du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole ;

Considérant que selon les statuts du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, les deux représentants de la Ville de Paris au sein de ce Syndicat, tous deux issus de la majorité municipale, disposent d'une majorité des voix dans les votes qui concernent la compétence Vélib' ;

Considérant que le 12 avril 2017, le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole a attribué le nouveau contrat Vélib' pour les 15 prochaines années au consortium Smovengo ;

Considérant que la grille tarifaire du nouveau service Vélib' a été votée par le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole le 9 novembre ;

Considérant que cette nouvelle grille prévoit des hausses de tarif significatives pour la location de vélos mécaniques. Ainsi, le ticket « journée » passe pour commencer de 1,70 € à 5 € (soit 194 % d'augmentation), ensuite, le ticket « semaine » passe de 8 € à 15 € (soit 87,5 % d'augmentation) et enfin l'abonnement pour un an, payé en 12 mensualités, passe de 29 € à 37,20 € (soit 28 % d'augmentation) ;

Considérant que du fait du changement de prestataire, une phase de transition, prévue initialement pour une durée de 6 mois, a débuté depuis début octobre 2017 afin de substituer l'ancien matériel et les anciennes bornes par ceux du nouveau prestataire, notamment sur le millier de stations que compte Paris intramuros ;

Considérant qu'entre octobre et décembre 2017, le service a été très fortement perturbé par les travaux, le nombre de stations et de vélos disponibles diminuant régulièrement ;

Considérant de plus que du fait d'un défaut d'information et d'un manque d'anticipation de la part de la Ville et du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, de nombreux Parisiens se sont trouvés désemparés face à cette situation ;

Considérant que dans le cadre de la phase de transition, 50% des stations étaient censées être disponibles au 1^{er} janvier 2018, moment du basculement de l'ancien vers le nouvel opérateur ;

Considérant que dans les faits, moins de 80 stations sur les 500 initialement prévues étaient disponibles au 1^{er} janvier, chiffre qui a diminué dans les premiers jours de l'année pour atteindre seulement 62 stations disponibles le 5 janvier, soit à peine 6% du nombre total de stations à Paris ;

Considérant de plus que de nombreux abonnés n'ont jamais reçu le mail contenant les informations nécessaires à la migration de leur abonnement de l'ancien vers le nouveau prestataire, ce qui nécessite de prendre contact avec un service client débordé pour pouvoir enfin effectuer cette migration ;

Considérant qu'alors que le retard en termes de montage des nouvelles stations était connu dès la fin de l'année 2017, le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole a attendu début janvier et le constat d'un service totalement inopérant pour exiger du prestataire le doublement des équipes sur le terrain et au centre d'appels ;

Considérant que dès le mois de novembre 2017, le groupe UDI-MoDem a demandé, par l'intermédiaire d'un vœu déposé en Conseil de Paris, que les abonnés bénéficient d'une juste compensation face à la forte dégradation du service Vélib' ;

Considérant qu'à la suite du dépôt de ce vœu, l'exécutif avait admis une détérioration du service et s'était engagé, en lien avec le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, à étudier la mise en place d'une compensation pour les abonnés annuels Vélib' ;

Considérant que face à la très forte dégradation du service Vélib', sur laquelle le groupe UDI-MoDem avait à de nombreuses reprises alerté l'exécutif parisien, le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, a voté le 9 janvier deux mesures de compensation pour les utilisateurs, à savoir :

- Un crédit de 3 heures offert aux usagers abonnés avant le 1^{er} janvier 2018, leur permettant notamment d'utiliser gratuitement les Vélib' électriques ;
- Une remise de 50% sur les mensualités de janvier, février et mars pour les nouveaux abonnés Vélib' ainsi que pour ceux arrivant à renouvellement ;

Considérant que ces mesures de compensation ne sont absolument pas à la hauteur du préjudice subi par les utilisateurs pendant de nombreux mois ;

Considérant de plus qu'alors que le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole percevra des pénalités financières de la part du nouveau prestataire Vélib' du fait du non-respect de ses obligations contractuelles, il serait légitime que celles-ci soient consacrées à offrir des compensations plus en adéquation avec la dégradation du service rendu aux utilisateurs.

Les élus du groupe UDI-MoDem du 12^e émettent le vœu :

- Qu'en plus des mesures déjà votées par le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, la Ville de Paris, dans le cadre de son rôle au sein de ce Syndicat, mette tout en œuvre afin que les abonnés Vélib' ayant à subir la forte dégradation du service depuis octobre 2017 obtiennent une compensation consistant en :

- Une prolongation gratuite de leur abonnement de 6 mois pour les abonnés avant le 1^{er} janvier 2018 ;

- Une prolongation de la remise de 50% sur les mensualités d'avril et des mois suivants jusqu'à ce que le service soit totalement opérationnel pour les nouveaux abonnés.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 6 voix :

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 22 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-017 VCEU)

- VCEU 122018-002 : *Vœu déposé par Mme Corinne ATLAN-TAPIERO et les élus du groupe les Républicains, relatif à une réelle compensation des abonnés Vélib' pour défaut de service.*

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Lors du Conseil de Paris en juin, Monsieur NAJDOVSKI souhaitait que la transition entre les deux marchés se déroule dans les meilleures conditions. Nous aurions aimé que cela soit ponctué aux conditions de travail des salariés. Nous aurions aimé que l'inquiétude soit la même pour les usagers. Il avait été affirmé que tout se passerait bien. Or, depuis octobre, nous ne pouvons que constater la dégradation de ce service par la désactivation progressive des anciennes stations. La mise en service des 505 stations promises au 1^{er} janvier par la délibération 2017 - DVD 102 tarde à se concrétiser. Début janvier, à peine plus de 60 stations ont été effectivement disponibles mais la plupart ne disposaient d'aucun vélo.

Vous êtes présidente du syndicat mixte Vélib' Métropole et vous vous êtes épanchée sur cette situation dans la presse. Pourtant, les propositions que vous faites sont en deçà des nuisances occasionnées par cette transition de marché. Il nous paraît indélicat, pour ne pas dire indécent d'exiger des abonnés, le paiement d'un service défaillant dont ils ne bénéficient pas correctement. Contrairement à l'optimisme que vous affichez, nous doutons que les 1 400 stations soient livrées au 31 mars. Il est bien de vous exprimer auprès de votre échoier préféré, *Le Parisien*, mais il nous semble qu'une information précise et directe auprès des usagers aurait été la bienvenue.

Nous souhaitons que vous puissiez au titre des représentants au syndicat mixte, mettre en place une compensation pour l'ensemble des abonnés Vélib' en prolongeant l'abonnement tant que la moitié des stations ne sera pas opérationnelle, que l'information relative au calendrier de réouverture progressive des stations soit plus précise et plus rigoureuse tant sur le site Vélib' que sur les panneaux de chantier, que la priorité soit donnée à la réouverture des stations situées à proximité des principaux modes de communication et des sites les plus fréquentés à Paris, qu'une commission extramunicipale des déplacements soit réunie sur ce sujet. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. En l'absence de Monsieur GREAU, je propose que Monsieur KANJDOVSKI au nom de l'exécutif parisien vous réponde. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Je m'exprimerai en tant qu'élus de la majorité municipale du 12^e arrondissement même si nous aurons le débat dans d'autres instances.

Mesdames ROTA et ATLAN-TAPIERO, je tiens à vous assurer de notre vigilance, de notre mobilisation tout au long de cette phase de transition sur le fonctionnement du service de vélos partagés désormais métropolitain, Vélib'. Depuis le 1^{er} janvier, les habitants et les visiteurs bénéficient progressivement du nouveau Vélib' disponible à l'échelle de la métropole du Grand Paris. Nous avons inauguré une première station à Maison Alfort il y a quelques jours tandis qu'il n'y avait pas Vélib' dans cette commune auparavant.

Il y a un nouveau prestataire. Pour accueillir, le service Vélib' Métropole et ses nouveaux vélos, 30% sont à assistance électrique, il est nécessaire de remplacer les stations existantes et de les électrifier pour recharger les vélos. Ces travaux sont menés par le nouveau prestataire, Smovengo. Le marché intègre le renouvellement de 45 000 bornettes réparties sur 1 400 stations, comportant au total 20 000 vélos. Il s'agit du plan grand marché de vélos en libre-service comportant des vélos à assistance

électrique au monde que nous sommes en train de mettre en place à une échelle inédite. Chacun peut comprendre l'enjeu.

Le syndicat Vélib' Métropole et l'ensemble des communes adhérentes à celui-ci dont la Ville de Paris, ayant constaté au 1^{er} janvier que les prestations attendues du nouvel opérateur n'étaient pas tenues, les collectivités ont demandé des pénalités financières comme cela est prévu dans le cadre des marchés publics. Les élus parisiens via le syndicat métropolitain mettent une pression quotidienne sur l'entreprise qui n'a pas respecté ses promesses en termes de qualité de service pendant ces premières semaines dans la gestion de la transition et dans la communication envers les usagers. Ces pénalités seront utilisées au bénéfice des usagers dans des compensations que nous espérons satisfaisantes pour eux. Permettez-moi de saluer l'engagement de Madame BARATTI-ELBAZ, qui préside le syndicat Vélib' Métropole, pour accompagner cette phase délicate de transition.

Aux difficultés techniques se sont ajoutés plusieurs faits rendant la transition encore plus compliquée. Un recours déposé par l'ancien prestataire JC Decaux a entraîné un premier retard au démarrage, la finalisation de négociations entre les deux opérateurs sur la reprise des salariés conclue quelques semaines avant le 1^{er} janvier.

Pour répondre à votre demande concernant la compensation pour les abonnés Vélib', la prolongation des abonnements est juridiquement impossible. Le Code des marchés publics impose de ne pas traiter différemment les usagers. Nous ne pouvons, malheureusement, proposer un abonnement de 14 mois à tous les anciens abonnés tandis que les nouveaux abonnés n'auraient que 12 mois.

A la demande des élus siégeant au syndicat Autolib' Vélib' Métropole, un crédit de 3 heures a déjà été offert aux abonnés à partir du 1^{er} janvier permettant d'utiliser gratuitement les vélos électriques. Conscients des difficultés rencontrées par les abonnés du service Vélib' dans cette période de transition, il a également été décidé récemment d'appliquer une remise de 50% sur les mensualités de janvier, février, et mars pour les nouveaux abonnés ainsi que pour ceux arrivant à renouvellement. De nouvelles compensations sont en cours d'examen dans le cadre réglementaire qui s'impose. Il a été proposé le remboursement du mois de janvier pour la totalité des abonnés. Cela sera étudié dans le cadre de la prochaine réunion du bureau syndical de Vélib' Métropole qui regroupe l'ensemble des collectivités.

Nous ne pouvons pas aller plus loin pour l'instant. C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas donner un avis favorable à vos vœux. Je tiens à rapporter devant le conseil d'arrondissement que si Vélib' connaît incontestablement une transition difficile et trop longue, ce nouveau service rencontre aussi un franc succès auprès de ceux qui ont déjà pu l'utiliser. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Madame ATLAN-TAPIERO, je ne m'épanche pas auprès des médias. En tant que présidente, j'ai simplement répondu deux fois, une fois au Parisien, une fois à l'AFP. Vous connaissez le principe de l'AFP, lorsque vous répondez, il y a une dépêche. Ensuite tous les journalistes reprennent les propos tenus dans cette dépêche.

Sur ce sujet comme sur d'autres sujets, je ne suis pas sûre que nous puissions dire que *Le Parisien* soit le porte-parole de la majorité municipale. Ils sont souvent assez critiques sur notre action. Il est légitime que la presse puisse critiquer les élus lorsqu'ils sont en responsabilité. Mais je n'ai pas le sentiment qu'ils défendent toujours avec beaucoup d'énergie tout ce que nous faisons. Encore une fois, je ne leur en tiens pas en rigueur. Ceci était sous-entendu dans le terme échetier que vous avez utilisé et que je voulais corriger. Madame ATLAN-TAPIERO. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je n'ai pas entendu le point de Monsieur NAJDOVSKI concernant l'information des usagers en direct. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Elle se fait par différents moyens. Monsieur NAJDOVSKI l'a évoquée. L'information directe se fait sur l'application en ligne qui montre les stations vides, pleines, le nombre de vélos électriques, le nombre de vélos mécaniques. Elle est à jour depuis plusieurs jours. Les abonnés Vélib' ont reçu des messages. Si vous êtes abonnés Vélib', vous avez dû recevoir un message avant le 31 décembre vous invitant à migrer sauf ceux qui ont une boîte mail chez Hotmail avec lesquels il existe une difficulté pour communiquer. Nous travaillons pour résoudre cette difficulté. Mais les échanges sont quotidiens entre les usagers et le call center qui reçoit beaucoup d'appels. Nous accompagnons les usagers dans cette transition. Il y a un avis négatif de l'exécutif sur ces deux vœux. »

- VCEU 122018-002 : Vœu déposé par Mme Corinne ATLAN-TAPIERO et les élus du groupe les Républicains, relatif à une réelle compensation des abonnés Vélib' pour défaut de service.

Considérant que Vélib' comptait avant la transition entre les deux générations de service de vélos en libre-service 300.000 abonnés ;

Considérant que depuis octobre 2017, les anciennes stations ont été progressivement désactivées, réduisant ainsi jusqu'à 50 % le nombre de vélos et de points d'attache disponibles ;

Considérant que la délibération 2017 DVD 102 organisant la transition entre les deux prestataires prévoyait une mise en service de 505 stations au 1er janvier 2018, puis de 505 autres stations d'ici avril 2018 ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2018, 64 stations étaient réellement disponibles au terme de 3 mois de travaux, dont une partie ne disposait d'aucun vélo ;

Considérant que le nouveau prestataire s'est alors engagé à mettre en service 80 stations par semaine, soit plus de 300 ans d'ici fin janvier ;

Considérant qu'au 12 janvier 2018 seules 80 stations étaient activées avec 678 vélos disponibles, le rythme de 80 nouvelles stations supplémentaires par semaine n'est donc pas tenu ;

Considérant que *Smoovengo* s'est engagé à livrer 200 stations fin janvier, ce qui reporte l'achèvement du déploiement au début de l'été ;

Considérant que le déploiement des stations se fait sans prioriser les gares parisiennes, les grandes places, les principales stations de métro ou les sites les plus fréquentés ;

Considérant qu'à cette pénurie de stations s'ajoutent des erreurs de facturation ou de caution auprès des rares clients ayant pu utiliser ce système de vélos en libre-service ;

Considérant qu'au 1er janvier les tarifs Vélib' ont été fortement revus à la hausse, +194 % pour le ticket journée, +88 % pour le ticket semaine et +28 % pour l'abonnement annuel alors que plus de 90 % des stations sont désactivées ;

Considérant que le Syndicat mixte a voté le 9 janvier des mesures de compensation largement inadéquates : 3h de crédits de location alors que trop peu de vélos sont

disponibles et une réduction de 50 % sur les abonnements mensuels pour les nouveaux abonnés et ceux dont l'abonnement arrive à expiration au 1er trimestre 2018 ;

Considérant que face à cette rupture dans la continuité de Vélib', il est indécent d'exiger des abonnés le paiement d'un service défaillant ;

Considérant que les statuts du syndicat mixte Autolib' Vélib' métropole disposent que la Ville de Paris dispose de 50 % des droits de vote sur la compétence Vélib' ;

Considérant que le syndicat mixte pourra activer les clauses de pénalité pour défaillance dans le déploiement des stations ;

Considérant que l'information sur le calendrier d'ouverture des stations est également défaillante, les dates de remise en service sur les chantiers n'étant pas respectées ;

Sur proposition de Mme Corinne ATLAN-TAPIERO et des élus du groupe les Républicains, émet le vœu :

- que la Maire de Paris, via ses représentants au syndicat Mixte Autolib' Vélib', mette en place une compensation pour l'ensemble des abonnés Vélib', en prolongeant l'abonnement tant que la moitié des stations ne sont pas opérationnelles ;

- que l'information relative au calendrier de réouverture progressive des stations soit à la fois plus précise et plus rigoureuse, tant sur le site Vélib' que sur les panneaux de chantier ;

- que la priorité soit donnée à la réouverture des stations situées à proximité des principaux nœuds de communication et des sites les plus fréquentés à Paris ;

- qu'une commission extra-municipale des déplacements soit réunie sur ce sujet.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 6 voix :

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 22 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-018 VCEU)

- VŒU 122018-003 : Vœu déposé par Matthieu SEINGIER et les élus du groupe les Républicains, relatif au retard pris sur le prolongement de la ligne 14.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour anticiper les graves conséquences du retard du prolongement de la ligne 14 puisque de nombreux projets se sont calés sur le calendrier de l'ouverture de ces nouvelles stations. Le tribunal va être desservi pour des milliers de personnes dont des habitants du 12^e arrondissement, dont certains greffiers présents dans cette assemblée. J'ai cité cet exemple, mais j'aurais pu également citer le siège de la Région Ile-de-France qui concernera aussi de nombreux agents publics dont de nombreux résidents du 12^e arrondissement.

Je vais m'approprier vos termes pour essayer de vous convaincre. Nous, politiques de toutes tendances confondues, qui avons le sens du terrain, avons aussi le rôle de bousculer parfois les techniciens au sens large du terme qui ont parfois trop vite fait de recourir aux cas de force majeure. Au passage, il s'agit d'une notion de moins en moins retenue par la justice dans le cadre des recours en responsabilité au lieu d'être ingénieux pour combler ces retards.

Je précise que ce vœu ne comporte aucune critique à l'égard de l'exécutif. Lorsque la RATP a annoncé ce retard, Madame la Maire, vous avez tweeté que vous le regrettiez. La ligne 14 est prolongée au nord et au sud. Il s'agit d'un autre maître d'ouvrage au sud mais au nord, la RATP est seule responsable de ce retard. C'est pourquoi, je soumetts à votre assemblée quelques propositions pour interpeler la présidente de la RATP afin qu'elle trouve des mesures, qu'elle informe bien les usagers, qu'elle trouve des mesures alternatives pour desservir les nouveaux lieux, qu'elle engage une large communication pour les usagers. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur SEINGIER. Je suis touchée que vous surveilliez ce que je tweet. Monsieur NAJDOVSKI pour vous répondre. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci, Monsieur SEINGIER parce que votre vœu va nous permettre de faire un peu de pédagogie. J'ai envie de vous répondre, que fait Valérie PECRESSE pour répondre à la question légitime que vous posez concernant le retard annoncé de déploiement de la ligne 14 du métro au nord de Paris ? Il faut rappeler qu'en Ile-de-France, la présidente de la Région Ile-de-France préside l'organisme Ile-de-France Mobilité qui auparavant s'appelait le STIF. Cet organisme est l'autorité qui organise les transports et la mobilité dans notre région. Cet organisme définit le service des transports collectifs dans notre région. S'il y a un retard dans un projet, cet organisme décide de mesures de compensation sur le fait de pouvoir déployer une ligne de bus temporaire ou des moyens de substitution pour compenser le retard pris par les travaux. Votre vœu, je le comprends comme une inquiétude, peut-être comme une exaspération légitime par rapport à l'insuffisante réaction de cette autorité présidée par Valérie PECRESSE pour répondre au besoin de desserte du nord de Paris, du 17^e arrondissement plus précisément avec la ligne 14.

Puisque cette question de l'arrivée du Tribunal de Grande Instance dans le 17^e arrondissement a l'air de concentrer vos inquiétudes, sachez qu'un renfort d'offre ferroviaire a été effectué à Pont Cardinet. La ligne de bus 528 relie la Gare Saint-Lazare à la Porte de Clichy. Exigeons que cette ligne de bus soit renforcée. Déposons un vœu au Conseil d'Ile-de-France Mobilité ensemble si vous le souhaitez pour exiger que cette ligne de bus soit renforcée voire prolongée pour desservir ce site. Rappelons que le tramway Porte de la Chapelle, Porte d'Asnières porté par la Ville de Paris qui finance

la majorité de ce projet, sera livré normalement avant la fin de l'année. Le terminus à la Porte d'Asnières permettra de desservir ce site. Peut-être devriez-vous poser ces questions sur l'organisation des transports en commun à Madame PECRESSE.

A aucun moment dans votre intervention, nous n'avons entendu les impacts du prolongement de la ligne 14 dans le 12^e arrondissement, notamment dans le quartier de Bercy. Je vous rassure, aucun retard supplémentaire n'a été pris concernant l'adaptation des stations Bercy et Cour Saint Emilion. Comme cela n'a pas l'air d'être votre première préoccupation, je vous donne tout de même quelques informations. Vous savez peut-être qu'un accès secondaire au métro Cour Saint Emilion est en fonctionnement depuis le début du mois de décembre. Il y a des travaux autour de la station Bercy et ils avancent significativement. Au cours des prochains mois et jusqu'à la fin des travaux prévue en été, les emprises de chantier vont progressivement être réduites. L'emprise située rue de Bercy au niveau de la rue Corbineau va disparaître lors de la mise en service de l'accès supplémentaire au début de l'année. Cet accès supplémentaire va permettre d'améliorer l'intermodalité entre la Gare de Bercy et les lignes de métro en complément du recalibrage des trottoirs de la rue Corbineau et du nouvel accès SNCF à la gare. Les travaux de la RATP se termineront à l'été.

Je constate à regret que vous avez préféré mettre l'accent sur ce qui ne va pas dans le 17^{ème} arrondissement plutôt que de mettre en lumière ce qui fonctionne dans notre arrondissement. Votre vœu est un peu décalé par rapport aux enjeux du 12^e arrondissement, aussi, je vous propose de le retirer. Sinon, nous émettrons un avis défavorable. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur NAJDOVSKI. Petit parallèle avec la question précédente. La RATP est l'opérateur et le syndicat Ile-de-France Mobilité, c'est comme le syndicat Vélib' Métropole. C'est la même situation. Dans un cas, vous demandez au syndicat Vélib' Métropole d'indemniser les usagers et dans l'autre, vous voulez que ce soit la RATP. Ce n'est pas tellement logique. J'imagine que vous maintenez ce vœu. Nous émettons un avis négatif. »

- VŒU 122018-003 : Vœu déposé par Matthieu SEINGIER et les élus du groupe les Républicains, relatif au retard pris sur le prolongement de la ligne 14.

Vu le décret n° 2017-1643 du 30 novembre 2017 relatif à la création du tribunal d'instance de Paris et à la suppression des vingt tribunaux d'instance d'arrondissement,

Le Conseil du 12^e arrondissement,

Considérant que la fermeture du tribunal d'instance du 12^e arrondissement impliquera pour les justiciables de cet arrondissement à compter du 11 juin 2018 de se rendre dans le tribunal de Paris situé aux Batignolles (17^e arrondissement) ;

Considérant que le prolongement de la ligne 14 Nord est sous maîtrise d'ouvrage RATP, seule personne responsable du calendrier de ses travaux ;

Considérant l'annonce officielle de la RATP, en date du 18 décembre 2017, du retard de la mise en service des prolongements de la ligne 14 à l'été 2020 en raison d' « incidents de chantier intervenus sur le site de la future station porte de Clichy »¹ ;

Considérant la saturation de ligne 13 et le retard de livraison de la ligne T3 ;

Considérant l'intérêt général attaché à ce prolongement pour le 12^e arrondissement.

Sur proposition de Matthieu SEINGIER et de l'ensemble des élus du groupe Les Républicains, émet le vœu que la Maire de Paris interpelle la présidente de la RATP afin :

- De réaliser une étude pour réviser l'organisation globale du calendrier du chantier permettant de résorber le décalage du planning de mise en service avant 2020 et, *a minima*, de réaliser une étude sur les conséquences d'une ouverture partielle de la station Pont-Cardinet avant 2020 ;

- De proposer des mesures alternatives en faveur des futurs usagers ou professionnels du tribunal de Paris ;

- D'engager une large communication destinée aux usagers précités sur les voies alternatives et ainsi atténuer les désagréments à venir.

Votants : 25 dont 3 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe Les Républicains

Contre : 20 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Mme CHARNOZ, du groupe Socialiste Radical et Citoyen, ne participe pas au vote.

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-019 VCEU)

- Vœu 122018-004 : Vœu déposé par Matthieu SEINGIER et les élus du groupe les Républicains, relatif à l'affectation d'une salle de la Mairie du 12^e arrondissement, libérée par le départ du tribunal d'instance, à un accueil multi-service.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« J'espère que Monsieur NAJDOVSKI notera que je m'intéresse précisément à ce qui va dans le 12^e arrondissement. La fusion de tous les tribunaux d'instance de Paris au sein d'un tribunal unique dans le 17^e arrondissement va libérer de l'espace dans le 12^e arrondissement.

Si la ligne 14 était rapide pour les habitants du 12^e arrondissement, elle pourrait facilement desservir ce tribunal. Interrogez les personnes qui travaillent au tribunal, vous verrez que c'est un peu compliqué aujourd'hui. En faisant des économies d'échelle et en fusionnant les services au sein d'un tribunal, c'est beaucoup plus efficace pour tous les justiciables.

Nous nous interrogeons au travers de ce vœu sur l'utilisation de cet espace. Nous trouvons pertinent de l'utiliser pour faire un accueil multi-services (**interruption micro 1h56min55sec à 1h57min**, 80% des demandes classiques de démarche administrative à un seul endroit avec un seul agent et ne pas être renvoyé vers différents services. J'imagine que vous allez trouver un argument pour être défavorable. Je ne sais pas. J'ai été surpris sur le précédent vœu. Si vous êtes contre, répondez-nous au moins sur l'utilisation de ces salles. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur SEINGIER. Même lorsque nous sommes contre, nous vous répondons et nous essayons de vous expliquer pourquoi. Je vous remercie de vous intéresser à la manière dont est accueilli le public en Mairie d'arrondissement. C'est une préoccupation constante des services de la DGS. Je voudrais les saluer pour leur travail au quotidien qui permet d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les habitants du 12^e arrondissement. Plusieurs centaines de personnes par jour sont accueillies dans ce bâtiment. Nous sommes labélisés Quali'Paris pour cet accueil. Cette labélisation est particulièrement exigeante en termes de qualité du service public que nous devons à vos concitoyens.

Dans ce bâtiment de la Mairie, nous abritons des services qui ne relèvent pas directement de nos missions municipales. Permettez-moi de saluer les agents de la caisse des écoles qui sont dans ce bâtiment et accueillent les familles au 2^e étage à des horaires spécifiques, indépendamment du Relais Informations Familles. Ce n'est plus le cas depuis le mois de septembre. Nous avons regroupé l'accueil de toutes les familles dans le Relais Informations Familles, ce qui nécessite un effort supplémentaire de la part des personnels de la caisse des écoles en élargissant les plages horaires. Cet exemple illustre notre mobilisation pour continuer à améliorer l'accueil des Parisiens en Mairie.

Le départ du Tribunal d'Instance de la Mairie d'arrondissement va libérer des locaux. Nous attendons d'avoir la confirmation. Je ne suis pas convaincue que ce soit fait comme cela est prévu dans le calendrier initial. Je ne suis pas certaine qu'un énorme espace soit libéré comme vous le dites. En revanche, des espaces du rez-de-chaussée vont être libérés. Aujourd'hui, une partie du public est accueillie dans les étages, ce qui complique l'accueil. Nous avons anticipé ce départ. Nous avons souhaité travailler à ce que l'accueil du public se fasse désormais au rez-de-chaussée pour faciliter l'accessibilité de ces services et pour mutualiser le premier accueil. Dès cet été, des travaux seront réalisés à gauche en entrant dans la Mairie pour faciliter le travail du personnel, en particulier de la DPSP. Il s'agit de mutualiser une salle d'attente pour tous les services de la Mairie du 12^e arrondissement.

A partir du 1^{er} janvier, nous assumons la responsabilité de délivrance des titres de carte d'identité et de passeport. Même si les agents en charge de ce service sont encore au rez-de-chaussée de l'école Bignon, nous avons pour objectif de les rapatrier en Mairie d'arrondissement et de les rapprocher du service de l'état civil. Nous voudrions créer un seul guichet pour demander l'extrait d'acte de naissance nécessaire à l'établissement de la carte d'identité. Il s'agit d'un objectif ambitieux au regard des agents qui accomplissent aujourd'hui ces missions respectives.

Je ne sais pas si c'est ce que vous mettez derrière un accueil multi-services. En tout cas, notre objectif est d'accueillir tout le public dans une seule et même salle d'attente au rez-de-chaussée pour répartir les personnes ensuite vers le Relais Informations Familles, le Relais Informations Habitat, et l'Etat civil. Cela demandera beaucoup de mobilisation, de réorganisation des locaux, de travaux. Aujourd'hui, les locaux du tribunal ne sont pas forcément configurés pour faire cet accueil. Nous sommes mobilisés sur ce sujet. Cela implique de l'anticipation et de la discussion avec l'ensemble des chefs de service concernés.

Ce n'est pas un avis négatif sur votre vœu mais plutôt une envie de vous inciter à le retirer puisque la réflexion que vous souhaitez est déjà engagée. Elle va dans le sens que vous proposez. L'idée est d'accueillir à un seul endroit puis de répartir les usagers dans le service correspondant. Je peux m'engager auprès de vous à refaire un point dans les prochains mois sur les évolutions de l'accueil en Mairie que vous souhaitez et que nous partageons *a priori*. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je me félicite que vous ayez pu devancer notre vœu. Nous allons le retirer tout en restant vigilants car l'accueil du public nous importe beaucoup. Merci, Madame la Maire. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci à vous Monsieur SEINGIER pour votre confiance. »

- Vœu 122018-004 : Vœu déposé par Matthieu SEINGIER et les élus du groupe les Républicains, relatif à l'affectation d'une salle de la Mairie du 12^e arrondissement, libérée par le départ du tribunal d'instance, à un accueil multi-service.

Vu le décret n° 2017-1643 du 30 novembre 2017 relatif à la création du tribunal d'instance de Paris et à la suppression des vingt tribunaux d'instance d'arrondissement,

Le Conseil du 12^e arrondissement,

Considérant que la création du tribunal d'instance de Paris implique la fermeture du tribunal d'instance du 12^e arrondissement le 11 juin 2018, libérant ainsi progressivement les espaces dédiés au sein de la Mairie du 12^e arrondissement ;

Considérant le schéma directeur pour la ville numérique 2015 - 2020, prévoyant notamment « *une mise en cohérence des différents canaux d'échange (téléphone, accueil guichet, paris.fr, email, smartphone, etc.) afin d'unifier la relation de l'utilisateur avec la Ville* » et « *d'une poursuite de la politique d'inclusion numérique afin de réduire les inégalités d'accès* » ;

Considérant les demandes régulières des usagers de simplification administrative ;

Considérant les réflexions des services administratifs de réorganisation des accueils au sein des mairies d'arrondissement, notamment par la mise en place d'accueils dit « multi-service », permettant d'accomplir la très grande majorité des démarches d'un usager, en un seul endroit, grâce à des logiciels adaptés, et ainsi réduire les démarches et de libérer l'accueil du public dans les services plus spécialisés pour le réserver aux problèmes les plus complexes ou litigieux.

Sur proposition de Matthieu SEINGIER et de l'ensemble des élus du groupe Les Républicains, émet le vœu que l'exécutif compétent affecte un des espaces libérés par le départ du tribunal d'instance du 12^e arrondissement à la création d'un accueil multi-service de la Mairie du 12^e arrondissement.

Vœu retiré en séance.

- VCEU 122018-005 : Vœu déposé par les élu-e-s du Groupe écologiste, relatif à la dépose du Mobilier Urbain d'Information (article 1.6 RLP).

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller d Paris, rapporteur :

« En mars 2017, un marché a été conclu avec JC Decaux pour la gestion du mobilier urbain, le mobilier urbain d'information. Mais en septembre 2017, le Conseil d'Etat a annulé ce marché qui prévoyait une partie de panneaux à écrans numériques, pour non-respect du règlement local de publicité en matière de publicité numérique.

En novembre 2017, une délibération a porté sur un contrat transitoire avec le prestataire, JC Decaux. Mais le tribunal administratif du 5 décembre a annulé cette procédure car la Ville de Paris ne peut déroger à ses obligations de mise en publicité et de mise en concurrence. En raison de tous ces événements, ce mobilier urbain est actuellement vierge de toute publicité. Nous proposons qu'il puisse être retiré de l'espace public. Cela représente 1 630 mobiliers urbains d'information. Qu'il soit retiré dans le délai prévu par le règlement local de publicité et qu'une étude de faisabilité soit menée de manière à ce qu'un arbre soit planté à l'emplacement de chaque panneau. Cela ferait 1 630 arbres et cela contribuerait à l'objectif de la municipalité de planter 20 000 arbres à Paris d'ici 2020. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur NAJDOVSKI de présenter ce vœu que je trouve très mignon. Madame CHARNOZ pour vous répondre. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris :

« Merci à Monsieur NAJDOVSKI de ce rappel historique. Nous sommes en attente d'une audience en cassation au Conseil d'Etat qui aura lieu dans les prochaines heures. Nous attendons une réponse assez rapide. Attendons la réponse du Conseil d'Etat sur le mobilier urbain d'information actuellement vide mais qui pourrait accueillir à nouveau demain de l'information, notamment municipale. Je vous rappelle qu'un marché est en cours à échéance mi 2019 avec une procédure de révision du règlement local de publicité.

Je trouve l'idée de planter des arbres très belle. Nous avons un plan de 20 000 arbres. Madame KOMITES y veille personnellement. Reverdir Paris va bien au-delà de ces localisations qui ne sont pas les plus adaptées pour ces plantations. Mais avec plaisir pour que cette ville soit toujours plus verte. Prenons le temps d'écouter la décision de justice que nous estimons souveraine et que nous appliquerons immédiatement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame CHARNOZ pour ces précisions. Je confirme que nous avons plus d'arbres plantés que coupés dans cet arrondissement, et partout dans Paris contrairement à ce que certains veulent faire croire. Est-ce qu'il y a des explications de vote ? Madame MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Monsieur NAJDOVSKI a expliqué les différentes étapes du jugement. En novembre dernier, au moment du vote de la délibération au Conseil de Paris, notre groupe a refusé de voter mettant en avant la fragilité juridique. Aucune justification n'était apportée pour écarter la mise en concurrence. Cela dit, mercredi, le Conseil d'Etat devrait de nouveau statuer sur le maintien ou non de la concession de JC Decaux. La décision étant proche, il ne nous apparaît pas opportun de voter ce vœu. Mais si ce vœu

a pour objet de supprimer tous les panneaux publicitaires de Paris, permettez-moi de vous rappeler, Monsieur NAJDOVSKI, que les redevances des panneaux publicitaires rapportent à la Ville 28 millions d'euros, ce qui est loin d'être négligeable. A l'heure où il y a une baisse des dotations pour les collectivités, Paris n'est pas épargnée. Je ne vois pas dans votre vœu comment vous pensez compenser les 28 millions d'euros à moins que ce soit une augmentation des impôts ou des tarifs municipaux. Je ne vois pas de solution dans votre vœu. Sachez aussi que Paris fait partie des villes monde les plus préservées de la publicité. Il n'y a pas outrance non plus. Nous sommes favorables à l'implantation des arbres mais également au maintien des panneaux publicitaires si cela se fait dans la régularité. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci bien. Explication de vote de Monsieur GREGOIRE.

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Je suis totalement d'accord avec Madame MONTANDON que je remercie de son soutien. 30 millions d'euros. Nous pouvons même espérer que le MUI2 rapporte plus que le MUI1. C'est le fonctionnement de l'intégralité des bibliothèques. Il faut mesurer l'ampleur. Après c'est une question de philosophie. Mais il ne me paraît pas souhaitable de renoncer aux recettes générées par ce marché publicitaire. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. »

- VŒU 122018-005 : Vœu déposé par les élu-e-s du Groupe écologiste, relatif à la dépose du Mobilier Urbain d'Information (article 1.6 RLP).

Considérant l'adoption en mars 2017 d'une délibération par le conseil de Paris relative à la conclusion d'un marché avec JC Decaux, pour la gestion du mobilier urbain destiné à l'affichage municipal de la Ville de Paris, Mobilier Urbain d'Information (MUI). *2017 DFA 23 Signature d'une concession de services relative à l'affichage d'informations à caractère général ou local et à la conception, fabrication, pose, entretien et exploitation de mobiliers urbains d'informations à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire ;*

Considérant l'annulation du 18 septembre 2017 par le Conseil d'Etat de ce marché prévoyant une partie de panneaux avec écrans numériques, pour non-respect du règlement local (RLP) en matière de publicité numérique ;

Considérant l'adoption en novembre 2017, par le Conseil de Paris d'une délibération portant sur un contrat transitoire avec JC Decaux (entre le 17 décembre 2017 et le 13 août 2019) invoquant des raisons de "continuité du service d'information municipale" porté par les MUI, *2017 DFA 86 Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'informations à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire ;*

Considérant la décision du Tribunal Administratif du 5 décembre 2017 annulant la procédure de passation « en considérant qu'en l'espèce, la Ville de Paris ne pouvait déroger à ses obligations de publicité et de mise en concurrence en invoquant des motifs d'urgence, des considérations d'intérêt général ou des raisons techniques" ;

Considérant le recours de la Ville auprès du Conseil d'Etat ;

Considérant la fin du contrat MUI au 31 décembre 2017 ;

Considérant que depuis le 1er janvier 2018, 1630 Mobiliers Urbain d'Information sont libres de toute occupation publicitaire ;

Considérant l'article P1.6. du RLP - Fin d'exploitation : *L'exploitant d'un emplacement publicitaire doit remettre ce dernier dans son état initial, dans un délai n'excédant pas 15 jours suivant la cessation de son droit d'exploitation. La remise en état comprend outre l'enlèvement du dispositif, l'enlèvement des traces visibles de son existence ;*

Considérant la décision en 2015 de la municipalité de Grenoble, de renoncer à l'affichage publicitaire pour répondre aux aspirations de ses habitants et libérer l'espace public ;

Considérant l'objectif de la Mairie de Paris de planter 20 000 arbres supplémentaires entre 2014 et 2020 ; mesure qui revêt un intérêt indéniable pour la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens et l'attractivité de Paris.

Aussi, sur proposition des élu-e-s du Groupe écologiste, le Conseil du 12^e arrondissement de Paris émet le vœu que :

- les 1630 Mobiliers Urbain d'Information soient retirés de l'espace public dans les délais prévus par le RLP ;

- Qu'une étude de faisabilité soit menée pour pouvoir planter un arbre à l'emplacement de chaque panneau déposé, permettant ainsi de contribuer à l'objectif de la municipalité parisienne de planter 20 000 arbres à Paris d'ici 2020.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 23 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-020 VCEU)

- VŒU 122018-006 : Vœu présenté par Nicolas BONNET-OULALDJ, président du Groupe communiste-Front de gauche, Brigitte VELAY BOSC, adjointe à la Maire du 12^e et Catherine VIEU-CHARIER, adjointe à la Maire de Paris, relatif à la promesse non tenue du gouvernement qu'il n'y ait plus de personne à la rue fin 2017.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris, rapporteur :

« Il y a un ras-le-bol de la part des Parisiens de voir tous les jours des personnes à la rue. Le Gouvernement est venu faire une opération de communication dans le 12^e arrondissement, cela tombe bien que nous en parlions.

Le Président de la République a déclaré : « *D'ici la fin de l'année, je ne veux plus personne dans les rues, dans les bois. La première bataille, loger tout le monde dignement. Je veux partout des hébergements d'urgence. Je ne veux plus de femmes et d'hommes dans les rues.* » C'était au mois de juillet.

Le SAMU social est toujours saturé. Seulement 30% des appels du 115 aboutissent. La situation est inchangée depuis le début de l'année. Les propos indignes tenus le 29 décembre par le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, soutenait que les capacités d'accueil étaient globalement satisfaisantes en fin d'année mais que le Gouvernement ne pouvait être blâmé pour les situations de ceux qui sont à la rue car ils veulent y rester. Je ne crois pas que ces hommes et ces femmes veulent y rester.

La Ville de Paris n'a jamais relâché ses efforts, notamment dans le patrimoine intercalaire pour faire de l'hébergement d'urgence. Au Quai de la Râpée, nous avons accueilli un nouvel hébergement d'urgence pour les familles. La Ville a proposé à l'Etat des sites mobilisables qu'il n'a jamais souhaité ouvrir en centres d'hébergement. L'Etat n'a toujours pas donné d'explication quant à l'impossibilité d'utiliser les lits vides du Val de Grasse pour accueillir des sans-abris.

A travers ce vœu, nous demandons à ce que la Ville maintienne son attitude constructive vis-à-vis de l'Etat et poursuive parallèlement son combat pour l'ouverture de centres plus nombreux, en particulier dans l'ouest parisien et dans les départements limitrophes sous dotés tels que les Hauts-de-Seine, et que l'Etat se dote des moyens pour que plus personne ne dorme à la rue. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur BONNET-OULALDJ. Madame KOMITES. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ. Votre vœu nous permet de rappeler la mobilisation extrêmement importante de la Ville de Paris pour l'hébergement d'urgence des sans-abris qui est une compétence de l'Etat et non de la Ville. Cet arrondissement prend depuis des années, une part très importante pour l'ouverture de places. Un hébergement de plus de 300 places a ouvert récemment au bastion de Bercy. Le prochain va ouvrir Quai de la Râpée avec 180 places dans les anciens bureaux de la Ville.

Nous pouvons nous féliciter de l'ouverture de ces places. Malheureusement, il y a des personnes dont la demande d'hébergement d'urgence ne peut pas être satisfaite. Il est très important que chacun fasse des efforts. Paris seule ne peut pas répondre à l'ensemble des demandes d'hébergement d'urgence. Il serait souhaitable que les communes limitrophes participent elles aussi à cet effort. Nous ne pouvons que constater le manque d'implication d'un certain nombre de territoires dans cette mission essentielle.

Nous avons tous entendu les propos du Président de la République sur ce sujet. Nous avons encore aujourd'hui de nombreuses personnes à la rue. Le fait de dire que ces personnes souhaitent rester à la rue est assez indigne. Nous savons pertinemment que des personnes en situation de grande précarité, d'exclusion sont à la rue depuis des dizaines d'années pour certaines. Il faut énormément de temps pour qu'elles acceptent de sortir de la rue si elles le souhaitent un jour.

Cet arrondissement participera à l'initiative lancée par la Maire de Paris et Madame VERSINI, la Nuit des Solidarités le 15 février. Cela nous permettra avec les associations et avec les habitants, les associations de maraude, d'aller à la rencontre des sans-abris et de mieux quantifier le besoin arrondissement par arrondissement. Je pense que les habitants eux-mêmes ont envie de s'impliquer à ce niveau. Les habitants eux-mêmes nous disent qu'il est insupportable pour eux de voir ces personnes à la rue et qu'ils ont envie de participer. Ils ne s'intéressent pas à connaître la nationalité ou la régularité du séjour de ces personnes à la rue. Il faut rappeler le principe de l'inconditionnalité de l'accès à l'hébergement d'urgence qui est un gage de respect de l'humanité. J'émettrai un avis favorable à votre vœu pour rappeler à l'Etat ses obligations et aux communes limitrophes de bien vouloir prendre leur part dans ce dossier. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame KOMITES pour ce rappel de l'action de la Ville de Paris et du 12^e arrondissement. Une explication de vote pour le groupe LR par Monsieur MARGAIN. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Monsieur BONNET-OULALDJ, je voudrais vous interpeler sur la manière dont vous présentez votre vœu. Personne ne peut être contre le fait que la Ville maintienne une attitude constructive, ce serait tout de même particulier. Personne non plus ne peut imaginer que l'Etat cesse de se donner les moyens et laisse les personnes dormir dans la rue. Dans cette enceinte compte tenu la responsabilité de la Ville, et compte tenu des compétences, votre vœu a un caractère de communication personnelle pour votre groupe que je dénonce et que je n'aime pas. Ceci dit, comme ce vœu est important pour les personnes qui souffrent, au-delà de nos combats politiques, nous voterons votre vœu. Mais sachez que nous n'approuvons pas la manière dont vous le présentez. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote ? Madame ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Je rejoins les propos de Monsieur MARGAIN. Nous avons toujours voté tous les hébergements d'urgence. La tournure du vœu est ultra politicienne. Au Centre, nous évitons toujours ce ton. Ceci est gênant. Si nous votons contre ou si nous nous abstenons, nous serons les grands méchants. Ce côté politicien est gênant et piégeant. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Quel considérant ? »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« La déclaration de base »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce n'est pas anecdotique. Ce n'est pas un ton, c'est le contenu même du vœu qui ne vous plaît pas. C'est bien ce qui me semblait. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« J'ai été élu par les Parisiens pour faire de la politique. Lorsque les Parisiens m'interpellent...Je termine, Monsieur MARGAIN, vous faites de la politique depuis plus longtemps que moi et de manière plus politicienne. Je n'ai pas de leçon à recevoir de votre part. Lorsque vous faites des vœux pour des coureurs de jogging du dimanche sur la Coulée verte, ce n'est pas politicien ? Ce n'est pas clientéliste ? Chacun ses vœux, chacun ses expressions et à sa manière.

Madame la Maire, j'ai été interpellé comme vous par des habitants du 12^e arrondissement. J'étais d'ailleurs à vos côtés au moment des vœux à la communauté éducative. Vous avez pris la parole en rappelant ce que je viens de dire. Vous avez remercié la communauté éducative de l'accueil des enfants et des familles parce qu'il y a aussi des enfants à la rue. Ces enfants sont accueillis dans les écoles du 12^e arrondissement par des enseignants.

Ce n'est pas un sujet de communication. Ce sujet traverse les esprits des habitants du 12^e arrondissement depuis tout l'hiver et qui fait suite à un engagement du Gouvernement. Lorsque le Gouvernement prend des engagements, nous les prenons au mot. De plus, la Ville de Paris et le 12^e arrondissement prennent leur part. Je ne vois pas en quoi cela est politicien. Mais je confirme que je suis ici pour faire de la politique et j'en fais. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. »

- VŒU 122018-006 : Vœu présenté par Nicolas BONNET-OULALDJ, président du Groupe communiste-Front de gauche, Brigitte VELAY BOSC, adjointe à la Maire du 12^e et Catherine VIEU-CHARIER, adjointe à la Maire de Paris, relatif à la promesse non tenue du gouvernement qu'il n'y ait plus de personne à la rue fin 2017.

Considérant que le Président de la République avait déclaré en juillet 2017 lors d'un déplacement à Orléans : « *D'ici à la fin de l'année, je ne veux plus personne dans les rues, dans les bois* », « *la première bataille : loger tout le monde dignement. Je veux partout des hébergements d'urgence. Je ne veux plus de femmes et hommes dans les rues.* »;

Considérant que le Samu social de Paris est toujours saturé et que seulement 30% des appels au 115 peuvent aboutir à une mise à l'abri ;

Considérant donc que cet objectif est loin d'avoir été atteint ;

Considérant que cette situation est demeurée inchangée, en toute logique, car aucune action à la mesure du défi n'a été prise par l'État depuis l'été ;

Considérant de surcroît les propos indignes tenus le 29 décembre par le secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement qui soutenait que les capacités d'accueil étaient globalement satisfaisantes en fin d'année mais que le gouvernement ne pouvait être blâmé pour les situations de celles et ceux qui sont à la rue car ils veulent y rester ;

Considérant que, pour sa part, la Ville de Paris ne relâche pas ses efforts pour la mobilisation de tout son patrimoine intercalaire pour y faire de l'hébergement d'urgence ;

Considérant que la Ville a proposé à l'État des sites mobilisables qu'il n'a pas souhaité ouvrir en centre d'hébergement ;

Considérant que l'État n'a toujours pas donné d'explication, par exemple, quant à l'impossibilité évoquée d'utiliser les lits vides du Val de Grace pour y accueillir des personnes sans abri ;

Considérant que l'État ne fournit pas les efforts nécessaires pour ouvrir des places dans les départements franciliens carencés ;

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY BOSCH et Catherine VIEU-CHARIER, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- La Ville maintienne son attitude constructive vis-à-vis de l'État mais poursuive parallèlement son combat des ouvertures de centres plus nombreuses, en particulier dans l'ouest parisien et dans les départements limitrophes sous-dotés tels que les Hauts de Seine.

- L'État se donne ainsi les moyens de ne plus laisser des personnes dormir dehors faute de places disponibles en centres.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

03 voix groupe Les Républicains

Contre : 0

Abstention : 3 voix :

02 voix groupe Les Républicains : Mme ATLAN-TAPIERO

Mme TAVAUX

01 voix groupe UDI-MODEM

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-021 VCEU)

- VŒU 122018-007 : Vœu présenté par Nicolas BONNET-OULALDJ, président du Groupe communiste-Front de gauche, Brigitte VELAY BOSCH, adjointe à la Maire du 12^e et Catherine VIEU-CHARIER, adjointe à la Maire de Paris, relatif au projet de changement de statut de l'École du Breuil.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris, rapporteur :

« La volonté est de permettre à l'École du Breuil de continuer à travailler dans de bonnes conditions dans le 12^e arrondissement. Nous avons été sollicités par les personnels de l'école qui nous ont fait part de leur vive inquiétude au sujet du projet de changement de statut de cet établissement au cours de l'année et qui nous amèneraient à délibérer. Les personnels ont mené un mouvement de grève très suivi le 21 décembre 2017 qui a mené à la fermeture de l'école. Nous nous sommes rendus avec Raphaëlle PRIMET à l'école le 11 janvier 2018 pour visiter les locaux, rencontrer le personnel pour qu'il explique le sens de sa mobilisation. Nous avons constaté avec eux la vétusté des locaux, également constatée par différents rapports de la Ville, qui nécessite des travaux importants. Ce vœu insiste notamment sur ces travaux nécessaires pour mettre en œuvre une pédagogie moderne, pour travailler dans des salles adaptées. Les enseignants nous ont fait part de leur attachement aux formations initiales. De nombreux élèves sont orientés à l'École du Breuil et sont en échec scolaire, notamment au collège. Les enseignements dispensés à l'école leur permettent de retrouver une seconde voie. C'est une seconde chance qui nous paraît importante.

Aujourd'hui, ils ont le sentiment que les choix engagés par la Ville tendent à privilégier la formation continue au détriment de la formation initiale. Nous avons besoin d'un éclaircissement sur cet aspect. Ils regrettent que la communication vis-à-vis des collèges ne soit pas suffisante. Les services me disent que la communication est en cours donc je demande une clarification à ce sujet. Surtout que la formation continue ne remplace pas la formation initiale. Il faut conserver la double formation. Le personnel a le sentiment que les objectifs fixés bénéficient de moyens insuffisants. Ce manque de moyens a déjà été souligné en 2008 dans le rapport de l'Inspection Générale, je cite : D'une part, liés à l'adaptation des locaux et à la mise en œuvre d'une pédagogie moderne. D'autre part, à la faiblesse des moyens humains et financiers dont elle dispose sur le plan administratif et son positionnement au sein de la direction de tutelle.

Aujourd'hui, les personnes ne sont pas en mesure de connaître les éléments précis sur le budget alloué à l'établissement puisque c'est un budget global de la DEVE.

Le projet de changement de statut en établissement public en régie personnalisée doté d'une personnalité morale à l'autonomie financière inquiète les personnels quel que soit leur statut. Plusieurs exemples : les jardiniers craignent qu'avec ce changement, leurs conditions de travail et leurs cycles de travail soient modifiés. Ils redoutent la perte de 11 jours de congés auxquels ils ont droit pour l'encadrement des élèves. Les enseignants ne savent pas encore quel statut ils auront après cette réforme.

Face à cette situation, nous tenions à vous alerter au travers de ce vœu. Nous essayons d'avoir plus d'informations sur la mise en valeur de cette école, ses missions de formation essentielles pour notre ville et pour ces jeunes. Il nous semble important de mettre en place des mesures ambitieuses pour que l'école puisse reprendre la place qu'est la sienne, retrouver son rang, son prestige. Avec l'importance des questions environnementales, des possibilités offertes par l'école à la ville pour le développement de potagers, de vergers scolaires, de culture en pied d'arbre, la permaculture, l'École du Breuil pourrait devenir un atout non négligeable pour notre politique en termes d'environnement.

Pour nous, le projet de changement de statut est prématuré s'il n'y a pas un programme ambitieux de travaux permettant de moderniser l'établissement et

d'envisager une concertation pour un projet pédagogique nouveau en associant le personnel et les enseignants attachés à leur mission d'éducation. Le rapport de l'IG 2008 va dans notre sens et souligne que la transformation de l'Ecole du Breuil en régie personnalisée (7^e recommandation). Si les rapporteurs n'ont pas fait du changement de statut leur préconisation principale, ils considèrent que cette question, certes importante, est secondaire par rapport à la réhabilitation des bâtiments et la mise en œuvre du projet pédagogique. Ils précisent aussi que la question de la rentabilité de l'école peut être posée en ces termes : Que coûterait le recours à un prestataire extérieur qui ne serait pas initialement partie prenante de cette culture ?

Le sens de notre vœu est d'engager une discussion sur un programme de travaux, de modernisation des bâtiments ; un programme de communication et de promotion des formations ; que la Ville communique aux acteurs concernés les données relatives au budget ; que le projet pédagogique alternatif porté par les enseignants soit examiné en concertation. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ pour cette présentation exhaustive. Madame KOMITES. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Nous parlons de l'Ecole du Breuil mais quelque part, ce n'est pas une école. Il s'agit d'une entité, d'un service de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement qui a un certain nombre de conséquences que vous pointez. Les moyens dont dispose l'école dépendent des arbitrages au sein de la DEVE. Un service des sciences et techniques du végétal, ce n'est pas une école comme toutes les autres. Dans le cadre d'une régie personnalisée, cette école aura son propre budget et sera capable de le gérer.

Cela fait 15 ans qu'il y a des rapports sur cette entité. En 2002, le ministère de l'Agriculture proposait plus d'autonomie. Des rapports de la Ville en 2002, 2008, 2014. Une fusion était préconisée en 2014 avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris. Lorsque je suis arrivée en fonction, j'ai demandé à la demande d'organisations syndicales, un nouveau rapport qui préconise plus d'autonomie pour cette école. Si nous laissons ce service dans l'état où il est aujourd'hui, il n'existerait pas longtemps. Il faut donner des perspectives claires notamment aux personnels et aux élèves.

Il y a eu beaucoup de concertation. Cela fait deux ans que nous y travaillons. Les personnels ont été associés. Nous avons eu un séminaire au mois d'octobre. Ce travail continue. Il y a un sujet de rénovation des locaux. Je ne vais pas le cacher. Nous sommes sur un site boisé classé au milieu du Bois de Vincennes. Nous ne pouvons pas construire. La Ville a déjà engagé des travaux importants. Nous avons dégagé 870 000 euros depuis 2011 tant pour des rénovations de salles d'enseignement que pour de la menuiserie, de la plomberie. Nous avons prévu des travaux électriques et l'isolation des couvertures. Nous travaillons dans le cadre de cette évolution à la réforme du système informatique.

Oui, nous avons un problème de recrutement sur les formations initiales. Nous avons fermé une classe il y a deux ans. Nous avons encore fermé une classe à la rentrée. Cette problématique n'est pas liée uniquement à l'Ecole du Breuil. La problématique est plus générale. Nous avons du mal à ce que des jeunes aillent en formation initiale dans ce type de formation. Il y a un gros travail à faire pour attirer dès le collège. Je vous rassure, nous l'avons fait l'année dernière et nous le refaisons. La campagne de communication va reprendre. Mais il est important que cette école puisse avoir de l'autonomie de fonctionnement pour mener à bien ce travail.

Le projet pédagogique auquel vous faites référence est issu du groupe de travail constitué dans le cadre de l'évolution de l'École du Breuil. Le projet porté par les enseignants montre à quel point nous avons à cœur d'impliquer l'ensemble des agents, notamment les enseignants. Ce projet pédagogique n'est pas alternatif mais il s'agit bien du projet pédagogique qui doit être travaillé dans le cadre de son évolution.

Nous ne pouvons pas opposer formation initiale et formation continue, enseignement infra bac et enseignement supérieur, enseignement en alternance ou non. La pluralité de ces enseignements est un atout pour Le Breuil.

Un changement de statut suscite toujours des inquiétudes. Je l'ai dit aux personnels, je l'ai répété aux organisations syndicales, le fait de passer en régie personnalisée ne changera absolument pas le statut des personnels qui resteront des agents municipaux, qui conserveront l'intégralité de leurs droits et leur déroulement de carrière. Cela nous permettra d'examiner au cas par cas la situation d'un certain nombre de ces agents et d'engager de la déprécarisation. Pour les 11 jours, nous allons regarder. J'ai demandé que l'on ne touche pas aux avantages des agents. Je voudrais que l'on cesse de diffuser des contre-vérités sur ce sujet. Franchement, il faut moderniser cette école en lui donnant de l'autonomie sinon j'ai peur qu'à terme, on n'en parle même plus et que j'en sois le fossoyeur. Nous émettons un avis défavorable. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame KOMITES. Est-ce qu'il y a des explications de vote ? »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Monsieur BONNET-OULALDJ, vous dites avoir été élu pour faire de la politique, je m'interroge de savoir si vous n'avez pas été élu pour faire du syndicalisme parce que vous vous concentrez sur la défense des enseignants. Nous allons voter contre ce vœu. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur BONNET-OULALDJ, vous souhaitez répondre aux interpellations personnelles. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je pense que les élus que nous sommes avons droit de répondre aux interpellations du personnel de la Ville. Ceci est tout à fait légitime. Monsieur SEINGIER, vous avez le droit d'intervenir sur des situations où les personnels de la Ville vous sollicitent.

J'entends les arguments de Madame KOMITES. Je pense qu'il manque la transparence du budget. J'ai évoqué la programmation de travaux pour que les agents travaillent dans de bonnes conditions. Sur la question des statuts, il est vrai qu'il s'agit d'une négociation syndicale. Ce n'est pas à moi de négocier l'avenir des agents dans le statut. Lorsque nous parlons d'éducation et de formation, il est très important que le statut soit regardé de près. Nous le savons en formation initiale, il y a plus de garanties lorsqu'il s'agit d'un enseignement public. J'ai accompagné ce vœu d'un courrier mais je note que pour le moment, je n'ai pas de réponse en termes de budget ni en termes de plan de travail. Il ne s'agit pas de changer le statut puis de réfléchir au budget après. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous n'allons pas faire le débat ici mais ceci est lié à ce que disait Madame KOMITES pour aller chercher les financements supplémentaires. Un avis négatif sur ce vœu. »

- Vœu 122018-007 : Vœu présenté par Nicolas BONNET-OULALDJ, président du Groupe communiste-Front de gauche, Brigitte VELAY BOSC, adjointe à la Maire du 12^e et Catherine VIEU-CHARIER, adjointe à la Maire de Paris, relatif au projet de changement de statut de l'École du Breuil.

Considérant que l'École du Breuil est aujourd'hui administrée en régie directe par la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) de la Ville de Paris ;

Considérant que depuis plusieurs années la Ville de Paris n'accorde pas l'attention, le soin et les moyens nécessaires au rayonnement de l'École du Breuil ;

Considérant qu'un rapport de l'Inspection générale de 2007 - 2008 pointait déjà des difficultés de l'École du Breuil liées « *d'une part à l'inadaptation de ses locaux à la mise en œuvre d'une pédagogie moderne, d'autre part à la faiblesse des moyens humains et financiers dont elle dispose sur un plan administratif et à son positionnement au sein de sa direction de tutelle* » ;

Considérant que depuis lors rien n'a été engagé pour offrir une réponse à la hauteur des enjeux, tant au niveau des travaux à effectuer dans les différents bâtiments qu'au niveau de l'offre de formation de l'École et de la communication sur cette offre de formation ;

Considérant que la Ville de Paris entend modifier le statut de l'École du Breuil pour qu'elle devienne un établissement public en régie personnalisée doté une personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Considérant que dans le rapport de l'Inspection générale de 2007 - 2008, la transformation de l'École Du Breuil en régie personnalisée n'est que la 7^e recommandation au motif que « *si les rapporteurs n'ont pas fait du changement de statut leur préconisation principale, c'est qu'ils considèrent en effet que cette question, certes importante, est seconde par rapport à la réhabilitation des bâtiments et la mise en œuvre d'un projet pédagogique cohérent* » ;

Considérant donc que la réhabilitation des bâtiments et la mise en œuvre d'un projet pédagogique cohérent n'étant pas mis en œuvre à ce jour, la question du changement de statut de l'École du Breuil est prématurée ;

Considérant que cette réhabilitation est aujourd'hui urgente, au regard de l'inadaptation des salles de classe à des pédagogies modernes mais aussi de l'état très préoccupant du bâtiment D des jardiniers (eau non potable, installation électrique vétuste et dangereuse ; chauffage et isolation insuffisants) ;

Considérant les inquiétudes légitimes des personnels enseignants de l'École du Breuil face aux objectifs affichés pour l'École du Breuil, sans que les moyens humains et matériels pour parvenir à ces objectifs soient engagés, mais aussi face à l'évolution de l'offre pédagogique où les formations initiales semblent sacrifiées au profit des formations continues ;

Considérant que les personnels de l'École du Breuil sont très attachés à ces formations initiales, gratuites, qui permettent à de nombreux-euses élèves du secondaire de redonner un sens aux apprentissages et de réussir leur parcours scolaire ;

Considérant la communication et les actions entreprises par la DEVE et par la Direction de l'École du Breuil pour rendre les formations initiales attractives et y attirer les élèves du secondaire qui pourraient y être intéressé-e-s semblent insuffisantes (pas de présence de l'École au Salon de l'étudiant, pas de stratégie de communication et de promotion en direction des établissements qui accueillent des jeunes qui pourraient être intéressés par ces formations) ;

Considérant que la vive inquiétude des personnels de l'École du Breuil sur son avenir au regard de la concurrence avec d'autres établissements plus modernes ;

Considérant que les enseignant-e-s ont élaboré un projet d'établissement en mai 2017 offrant de nombreuses pistes de réflexion afin de « *définir les grandes orientations pédagogiques concernant la formation initiale, développer ces orientations en effectuant une première évaluation des objectifs attendus (quantitatifs et qualitatifs) ainsi que des conditions de mise en œuvre correspondantes (les moyens), s'appuyer sur un état des lieux de l'existant* » ;

Considérant que les personnels de l'École craignent que le changement de statut de l'École rende son offre de formation et ses moyens subordonnés à des financements privés, au détriment de la mission de service public et de l'accès égalitaire aux formations dont la Ville doit être garante ;

Considérant que les personnels de l'École ont encore à ce jour des inquiétudes légitimes sur les conséquences qu'auraient le changement de statut de l'École du Breuil sur le statut des personnels et notamment des enseignant-e-s, mais aussi sur les rythmes de travail des jardiniers et leurs 11 jours de congé liés à l'encadrement des élèves ;

Considérant la mobilisation importante de ces personnels le 21 décembre 2017, qui a conduit à la fermeture de l'École, une très grande majorité de ses personnels, enseignant-e-s, jardiniers et administratifs étant en grève ;

Considérant qu'aujourd'hui la DEVE n'est pas en mesure de dire quels sont les moyens et les budgets alloués à l'École du Breuil ;

Considérant qu'aujourd'hui le projet de changement de statut ne prévoirait pas l'augmentation du budget de fonctionnement de l'École du Breuil alors que cette dernière ne bénéficiera plus des moyens supports de la Ville ;

Considérant que l'École du Breuil participe activement au rayonnement des parcs et jardins de la Ville de Paris ;

Considérant que, comme le mentionnait le rapport de l'Inspection générale « la question de la rentabilité de l'École peut être posée en ces termes : que coûterait le recours à un prestataire extérieur qui ne serait pas intimement partie prenante de cette culture ? ».

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj, Brigitte Velay Bosc et Catherine Vieu-Charier, le Conseil du 12^e arrondissement demande à la Maire du 12^e arrondissement d'alerter la Maire de Paris afin que :

- Un moratoire sur le projet de changement de statut de l'École du Breuil soit décidé afin d'engager une concertation avec tous les acteurs concernés ;
- Un programme de travaux soit engagé pour moderniser et rénover les différents bâtiments de l'École du Breuil ;
- Un programme de communication et de promotion des formations de l'École du Breuil et plus particulièrement des formations initiales soit engagé en urgence dans les jours et les semaines à venir, en direction des élèves qui pourraient être intéressé-e-s par ces formations ;

- La Ville de Paris communique à tous les acteurs concernés les données relatives au budget de l'École du Breuil ;
- Le projet alternatif porté par les enseignant-e-s et les personnels de l'École soit examiné et travaillé en concertation avec tous les acteurs impliqués.

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 4 voix dont 1 pouvoir :

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
01 voix groupe Ecologiste (M. TEISSEIRE)

Contre : 18 voix dont 2 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Les Républicains

Abstention : 04 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-022 VCEU)

Q122018-002 : Question orale posée par Valérie MONTANDON, au nom du groupe Les Républicains, relative à l'abattage des arbres centenaires de la place Nation.

Les platanes centenaires de la place de Nation ont été abattus en décembre dernier.

L'abattage des arbres n'a été abordé à aucune des réunions publiques « *réinventons les places* », ni à la réunion de restitution le 21 décembre 2017, ni mentionné lors des séances des conseils d'arrondissement et de Paris de décembre dernier où les élus du groupe les Républicains avaient déposé des vœux relatifs à l'aménagement des places de la Nation et de la Bastille.

L'abattage des arbres a pourtant été autorisé par la Ville de Paris dès 2015, à travers une délibération du Conseil de Paris octroyant le tarif d'intérêt général pour l'abattage des arbres dans le cadre des travaux d'étanchéité du métro. Cette délibération omettait de préciser pourtant les chantiers concernés, alors qu'ils étaient connus des services instructeurs.

Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas communiqué cette information aux élue-s, aux instances compétentes et aux riverains alors que de nombreuses opportunités (réunions publiques, débat au conseil d'arrondissement et Paris du mois de décembre ou encore commission départementale de la nature, des paysages et des sites) s'y prêtaient ?

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Les riverains ont été très surpris de l'abattage des arbres centenaires de la Place de la Nation. Certes, une délibération fixe les tarifs de l'abattage des arbres mais elle omet de préciser les chantiers concernés. Il y a eu beaucoup d'opportunités ces derniers temps que ce soit en Conseil de Paris, aux réunions publiques, comptes rendus des réunions publiques où vous aviez l'occasion au moins de prévenir les riverains de cet abattage. Or, ce ne fut pas le cas. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons prévenu. Je vais laisser Madame HONORE vous l'expliquer. »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Vous nous questionnez sur l'abattage de deux platanes sur la Place de la Nation, abattage qui s'est déroulé le lundi 27 novembre. Votre question nous permet à nouveau d'expliquer que l'abattage de ces deux arbres est totalement indépendant du réaménagement de la Place de la Nation par la Ville de Paris. A titre personnel, quelques personnes ont pu me téléphoner sans rien me reprocher. Je leur ai expliqué la raison. Je pourrai le refaire si nécessaire.

C'est pourquoi, il n'a pas été mentionné lors des réunions publiques relatives au projet « Réinventons nos place ». Cela n'est pas lié à l'aménagement des places mais à un chantier. Cela est le fait d'un chantier conduit par la RATP qui doit étanchéfier la station Nation de la ligne 2. Ces travaux qui n'avaient pas été conduits depuis la construction du métro en 1903 se sont avérés indispensables pour des raisons de sécurité. La structure de la station était en danger, le risque de glissade des voyageurs sur les quais. Le plafond, les murs et les couloirs du métro étaient très dégradés par les infiltrations d'eau. Si ces travaux ne sont pas portés par la Ville de Paris mais bien par la RATP, nous nous sommes mobilisés compte tenu de leur impact important avec la Maire du 12^e arrondissement, David GREAU et nos collègues du 11^e arrondissement voire du 20^e arrondissement. Ils se sont tous emparés du sujet pour que la RATP assure la

communication nécessaire en direction des conseils de quartier, des riverains, des commerces.

A la demande de la Maire du 12^e arrondissement, de la Maire de Paris, une réunion publique de présentation des travaux d'étanchéité a été tenue par la RATP le mardi 14 novembre 2017 dans les locaux de l'école Marsoulan. Les abattages ont été présentés lors de cette réunion. Ils ont été également présentés dans des lettres d'information de la RATP par un affichage sur site à J-7, c'est la règle pour tous les abattages, ainsi que sur www.Paris.fr au même moment. La Mairie du 12^e arrondissement a quant à elle relayé ces informations notamment en conseil de quartier Nation-Picpus. La Maire du 12^e arrondissement a souhaité être présente elle-même le 14 novembre lors de cette réunion publique de la RATP.

Je tiens par ailleurs à vous assurer que nous avons étudié de nombreuses alternatives avant d'autoriser ces travaux qui nous ont peiné autant que vous. La Ville a souhaité que l'hypothèse d'une intervention de réfection par l'intérieur de la station soit examinée afin de sauvegarder les arbres. A notre grand regret, cela n'a pas été possible. De même, avant que ne soit décidé l'abattage, la Ville de Paris a exigé que toutes les alternatives possibles soient étudiées, notamment la transplantation de ces deux arbres sur un autre site, opération excessivement coûteuse et techniquement complexe mais que la Ville de Paris a tenu à envisager. Il s'est avéré que l'un de ces deux arbres était d'ores et déjà malade et mourant quant au second, son âge et l'étendue de son réseau racinaire, rendait son déplacement impossible sans le dégrader considérablement, ce qui ne lui aurait donné aucune chance de se régénérer. Même si dans les semaines suivant la transplantation, nous aurions pu assister à la constitution de feuillus nombreux. Cela ne veut absolument rien dire. Il n'existe pas d'exemples connus à Paris de transplantation d'arbre aussi âgé que celui-ci ayant réussie.

Je vous assure de notre entière mobilisation et de la Maire du 12^e arrondissement pour que le bilan arboré du réaménagement de la Place de la Nation par la Ville de Paris soit positif.

Je voudrais saluer le professionnalisme et l'implication des agents de la Ville du service de l'arbre et des bois pour lesquels ce fut un crève-cœur d'abattre ces deux arbres. Nous pouvons espérer qu'avec la politique d'amélioration de la qualité de l'air que nous menons à Paris, nous aurons à nous féliciter de l'allongement de la vie de nos arbres, bien au-delà de 100 ans, ce qui pourrait être le cas en l'absence de pollution. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame HONORE. Je vous confirme, Madame MONTANDON, qu'une superbe réunion a été organisée à l'école Marsoulan pour expliquer que nous allions couper les arbres. C'est un grand souvenir pour moi. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Madame la Maire, Madame HONORE, je pense que la communication n'a pas été excellente. Je le regrette. Je n'étais pas au courant de cette réunion et mes collègues non plus. Cela est dommage. La RATP n'a pas assez communiqué. Nous avons été sollicités comme Madame HONORE mais je n'avais pas les réponses et j'en étais d'autant plus étonnée. Je ne pense pas que cette communication ait été si transcendante. Un article du *Parisien* a même montré la stupeur et l'incompréhension. Les habitants ne savaient pas pourquoi. Nous avons les réponses aujourd'hui. Je vous en remercie. L'état de santé des arbres n'était pas forcément connu de tout le monde. Mais je maintiens que la communication n'a pas été bonne alors qu'il y avait plusieurs possibilités. Vous vous êtes moqués de nos vœux à rallonge mais qui faisaient part de

notre préoccupation sur la végétalisation au mois de décembre. Tout cela n'a pas été abordé. Je le regrette. Merci. »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« N'hésitez pas à nous interroger au moment de votre interrogation. Il n'est pas nécessaire d'attendre le conseil d'arrondissement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci à tous. Rendez-vous le 12 mars pour notre prochaine séance. »

Madame la Maire lève la séance à 22 H 28.

La Maire du 12^e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ.